

**ELEMENTS SUR LES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'ETAT
DANS LE SECTEUR DES PECHEES ARTISANALES.**

Joseph Catanzano

Département "Stratégies de Développement et d'Aménagement" Direction des Ressources Vivantes
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

Décembre 1988.

SOMMAIRE :

INTRODUCTION

I APPARITION ET POUSSEE DE L'INTERVENTIONNISME

I.1 La décennie soixante-dix : le remède interventionniste.

I.2 De nouveaux intervenants...

I.3 Pour une nouvelle définition des aides.

II L'INTERVENTION A TRAVERS QUELQUES CHIFFRES.

II.1 Les aides nationales : une tendance à la hausse.

II.2 L'intervention communautaire : la marque d'une autre politique.

III LA BONIFICATION D'INTERET : UN OUTIL FINANCIER DISCRET MAIS...

III.1 Les vicissitudes de la banque spécialisée.

III.2 Les rigidités inhérentes au système de bonification.

III.3 Le recours aux prêts bonifiés : approche descriptive et prospective.

INTRODUCTION

Les axes d'intervention de l'Etat dans le secteur des pêches maritimes n'ont rien de spécifique. Ils visent à définir entre autre la réglementation des relations entre les différents acteurs à l'intérieur du secteur ainsi que les moyens techniques et administratifs de l'encadrement (Wehrlin H, 1987). En matière de ressources halieutiques, la Communauté Européenne s'est substituée en partie à la puissance publique pour définir notamment les règles de gestion et d'exploitation des stocks. Les TAC et quotas, clés de répartition des ressources, et la politique de marché mise en oeuvre à travers les organisations de producteurs, constituent autant de marques de cette substitution en cours. La demande récente de réduction de l'effort de pêche émanant de la Communauté Européenne, témoigne également de ce transfert en cours (décision de la Commission de réduire la capacité globale de la flotte française en activité de près de 3% en puissance sur la base de la situation de 1983). L'encadrement technico-administratif subit également, d'une façon partielle cette dérive vers une concentration européenne, même si chaque Etat maintient à côté des structures communautaires ses propres structures techniques et administratives (l'Etat reste responsable par exemple de la bonne application des Programmes d'Orientation Pluriannuels).

Les fonctions financières de l'Etat passent quant à elles par les voies traditionnelles du budget, à savoir la fiscalité et les aides publiques. En pêche artisanale, l'émergence d'un système d'imposition au réel est chose récente. L'assiette, les taux d'imposition appliqués et les déductions autorisées sont tels actuellement que l'on ne peut encore déceler d'impact ni sur la gestion du capital ni sur les motivations d'investissement (Catanzano et alii, 1988). La mise en place de ces systèmes en remplacement d'un mode de fiscalisation forfaitaire traduit peut être davantage une volonté étatique d'améliorer la connaissance du secteur plus qu'une ambition à court terme de réduction du déséquilibre budgétaire sectoriel.

Le soutien des investissements, quatrième fonction d'intervention de l'Etat que l'on a retenu ici, est certainement la plus présente dans l'esprit des individus, acteurs ou étrangers au secteur, et ce pour plusieurs raisons :

- d'abord elle concerne l'utilisation des ressources financières publiques et à ce titre elle intéresse tout le monde économique et social ;

- ensuite elle est souvent supposée compenser des déséquilibres sociaux et/ou favoriser la recherche d'efficacité d'un secteur et de ce fait elle sensibilise non seulement les acteurs du secteur mais aussi les consommateurs.

- de plus elle a également, de la même façon que les fonctions précédemment évoquées suscité par voie de décentralisation ou phénomène de transfert vers des instances supra-nationales, l'engagement à côté de l'Etat d'institutions régionales voire départementales et mêmes municipales. En cela elle n'a pu passer inaperçue.

- enfin elle présente la vertu fort appréciable pour tout analyste, de se résumer à un ou quelques chiffres utiles à la comparaison inter-sectorielle qui servent aussi de traduction synthétique de volontés politiques plus difficilement appréciables sans ceux-là.

II.2 L'intervention communautaire : la marque d'une autre politique.

Depuis 1983, la Communauté Européenne conduit une action de soutien au secteur des pêches et des cultures marines (5). A partir de cette date, la part des aides attribuée à la France a fluctué de façon significative passant de 21 % des crédits communautaires totaux alloués en 1983 à moins de 13 % en 1986. Certains écarts constatés d'une année à l'autre s'expliquent par le système des reports de dossiers. En effet l'intervention communautaire se fait par système de tranche d'attribution qui laissent la possibilité de report de dossiers non financés à une première proposition. En 1984, 1985 et 1988 deux tranches sont définies dans l'année alors qu'en 1986 et 1987 le principe d'une tranche unique sera retenu. Le report se fait alors sur l'année ou les années suivantes.

L'élargissement de la Communauté Européenne (Espagne et Portugal), entraîne en 1986 une réduction des parts respectives versées à chacun des pays et justifie en partie la réduction enregistrée en France (cf tableau 10).

| Pays | Puissance pêche en 1000 KW évaluation fin 87 | Crédits alloués par la CEE (en M Ecus). |
|-------------|--|--|
| Italie | 1 295 | 8.89 |
| Grèce | 569 | 4.31 |
| Royaume Uni | 760 | 8.90 |
| Danemark | 572 | 3.25 |
| Belgique | 71 | 0.27 |
| RFA | 137 | 4.43 |
| Pays-Bas | 463 | 2.83 |
| Irlande | 212 | 4.49 |
| Espagne | 1 889 | 22.19 |
| Portugal | 543 | 8.19 |

Tableau 10 : Répartition des aides CEE pour les secteur des pêches (source : DPM 1987; 1 ME = 6.821 MFrs86), et puissance de pêche par pays (la France ayant 918 000 KW en évaluation 1987).

En France, pour les régions de métropole, la pêche s'accapare la majeure partie de l'enveloppe globale (cf tableau 11). Le gonflement en 1985 de la part pêche est du aux nombreux reports de dossiers souvent en proposition depuis 1983.

| Années | Part de la pêche en métropole (en % du total France). |
|--------|--|
| 1984 | 74.0 |
| 1985 | 85.9 |
| 1986 | 76.6 |

Tableau 11 : Part des aides communautaires attribuées à la pêche en métropole.

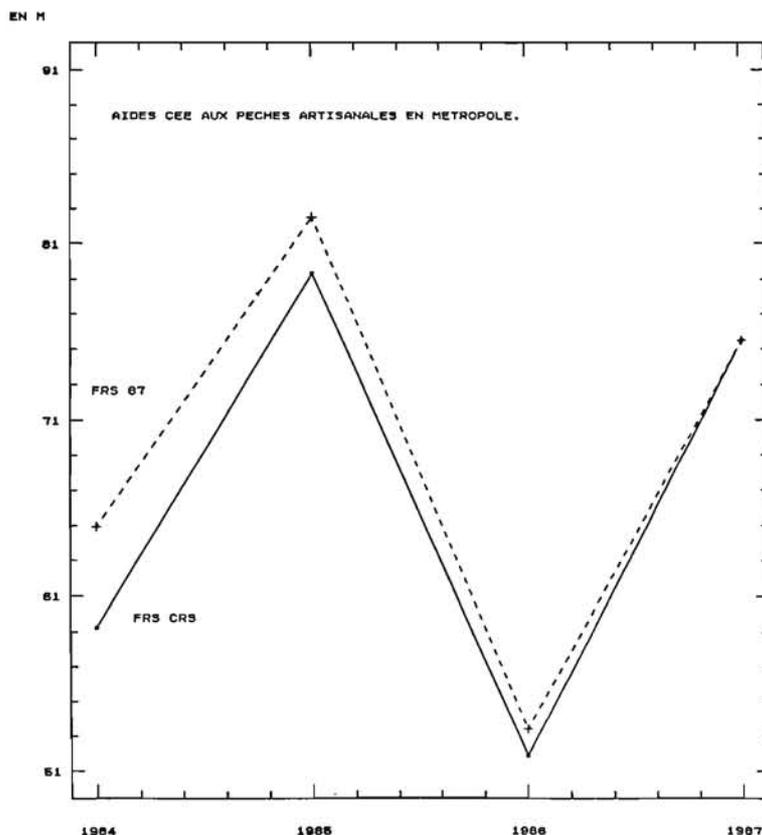
L'analyse des fluctuations annuelles est rendue difficile par ce système de report. Néanmoins, quelques tendances et faits marquants peuvent être déduits de l'observation des séries connues. Il s'agit dans un premier temps de juger du niveau de participation de la Communauté à la dynamique nationale. L'appréciation de cet effort peut se faire à travers trois indicateurs :

- La masse de crédits allouée;
- Le nombre de dossiers primés;
- La prime moyenne obtenue.

(5) Règlement 3733/85 du 20 Décembre 1985 prorogeant le règlement 2908/83 concernant une action commune de restructuration, de modernisation et de développement de la pêche et de développement du secteur de l'aquaculture.

La masse des crédits alloués (cf figure 4), est amplement supérieure à l'intervention nationale (+ 61 % en 1984, + 99 % en 85, + 19 % en 86 et + 43 % en 87). Pour les quatre dernières années la moyenne avoisine les 69 M Frs 87, soit plus de 50 % en plus par rapport à la valeur moyenne de l'aide nationale sur la même période. Cela est d'autant plus important que la destination des aides communautaires est différente de celle des aides nationales. En effet la masse de subventions octroyée se répartit sur un nombre plus restreint d'unités de pêche. De plus le système compensatoire (cf Chap I) ne sera mis en place qu'à partir de 1985.

Figure 4 : Evolution des crédits CEE pour la pêche (métropole).



Le nombre de dossiers primés par la CEE reste peu fluctuant sur les trois dernières années. Il est à noter cependant que son évolution est régulièrement l'inverse des évolutions de masse sur les quatre années d'observation. Ainsi lorsqu'on passe de 94 bateaux primés en 1984 à 70 en 1985, la masse de subventions s'accroît dans le même temps de 27 %. L'année suivante le nombre de dossiers augmente (7 supplémentaires) alors que la masse elle diminue de plus du tiers. L'effet taille bateau ainsi que la répartition régionale des ces aides communautaires expliquent cette apparente contradiction (cf figure 5).

Le fait marquant que l'on doit retenir sur la base de cet indicateur demeure la quasi stabilité du nombre de navires primés sur les trois dernières années. Cet indicateur prend toute sa valeur dès lors qu'on le rapproche du nombre de dossiers qui dans le même temps sont primés par l'Etat et proposés à la CEE pour financement (cf figure 6). Malgré le biais introduit par les reports de dossiers d'une année sur l'autre, cette volonté de la CEE de limiter le financement (6) s'oppose à la dynamique nationale de renouvellement. Les rythmes des interventions communautaire et nationale semblent à travers ces données de plus en plus divergents voir opposés pour ce qui est notamment des masses monétaires engagées ces dernières années.

(6) Les dernières exigences de la Communauté portant sur la réduction de l'effort de pêche français marquent encore davantage cette contrainte imposée à la politique nationale.

Figure 5 : Répartition géographique des aides CEE accordées.

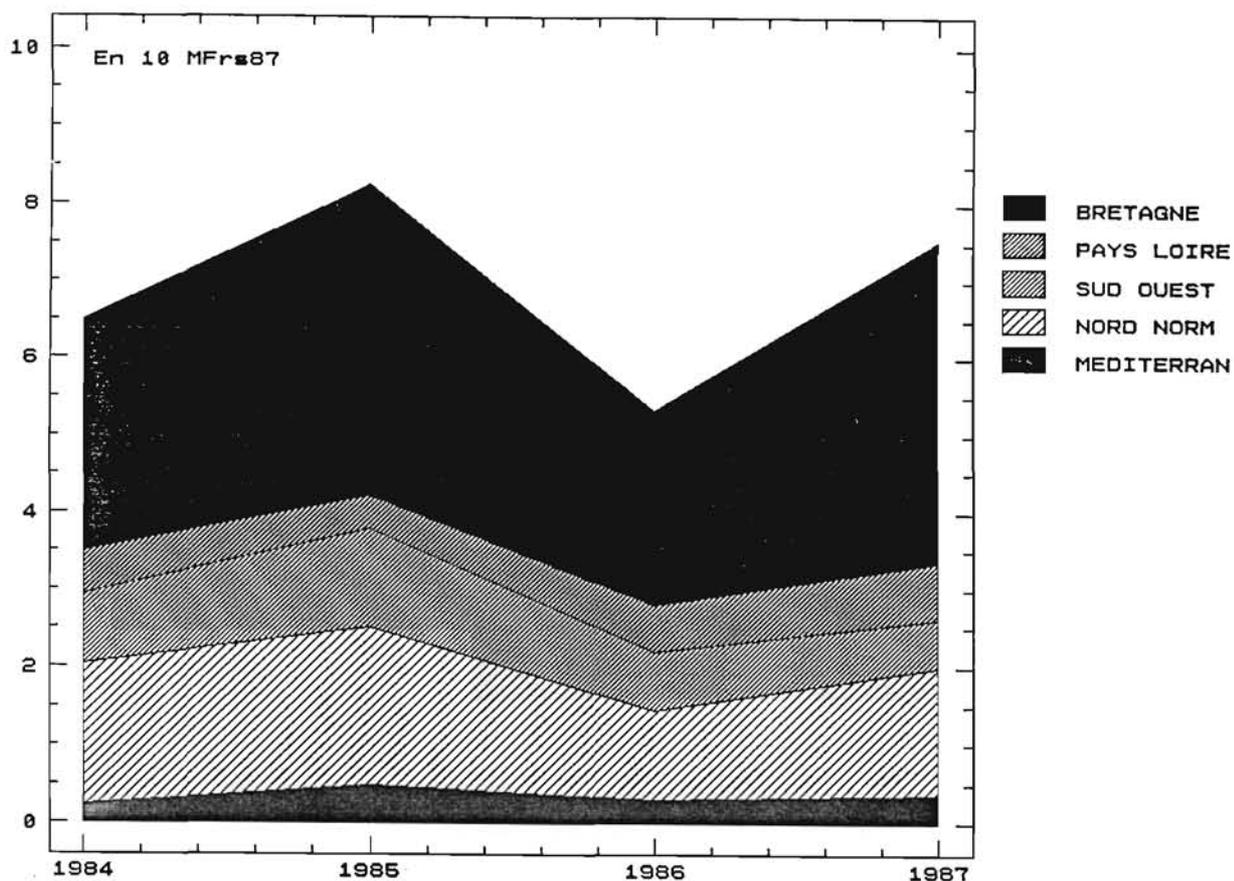
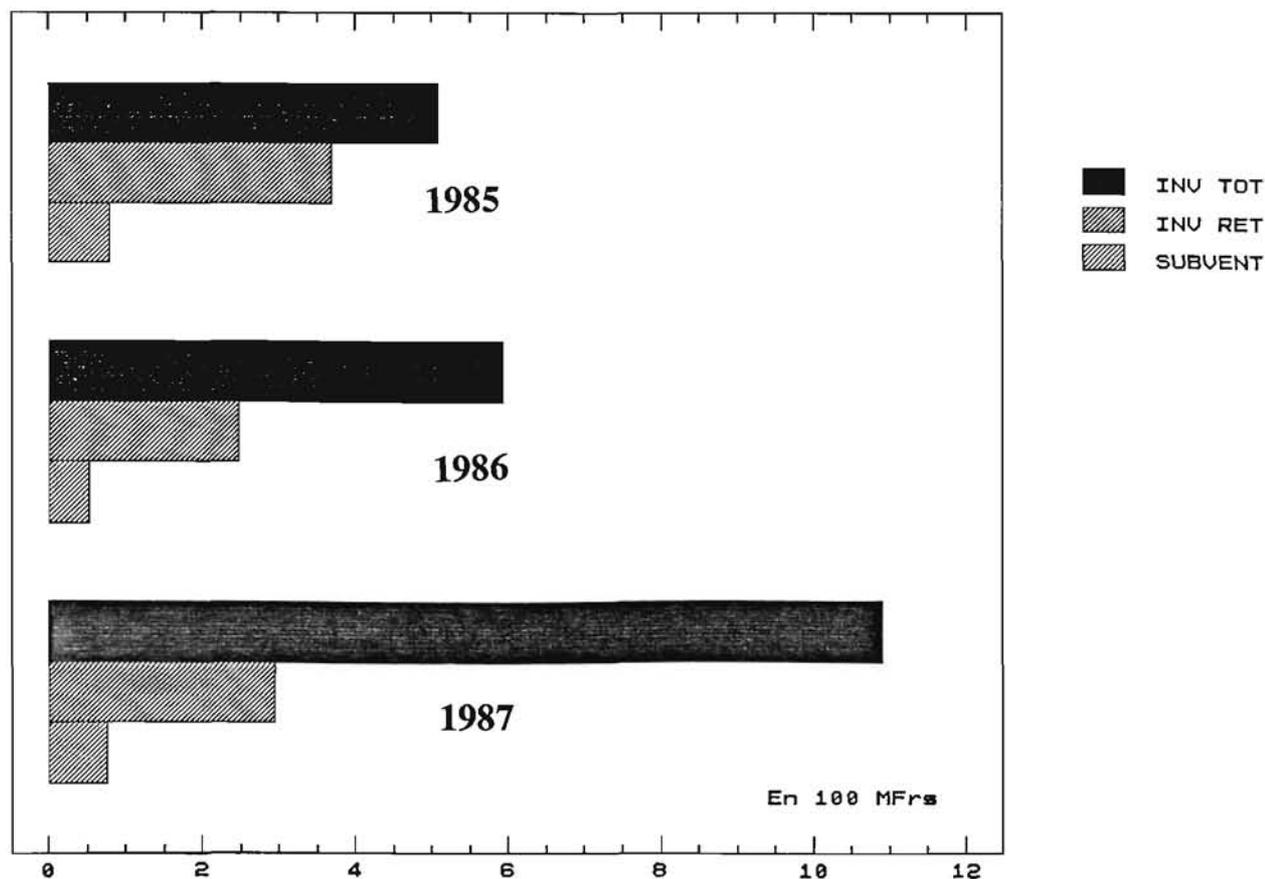


Figure 6 : Investissement total réalisé, investissement retenu pour aides CEE et subventions attribuées.



En l'absence d'un recul suffisant nécessaire pour juger des effets réels des aides communautaires, mais sur la base des exigences actuelles de la CEE, on doit retenir des commentaires précédents l'opposition des tendances nationales et supra-nationales. L'objectif global de renouvellement est sans doute commun aux deux instances politiques, par contre les rythmes et les contraintes imposées sont fortement divergents.

Du fait certainement de l'implication relativement récente de la CEE, on peut voir à travers les fortes fluctuations présentées dans le tableau 12, à la fois la conséquence d'un apprentissage de gestion des dossiers mais aussi d'un apprentissage d'une politique commune des pêches. Le poids majeur de la CEE dans le système de financement devrait obliger l'Etat à une réflexion profonde sur l'ajustement de ses ambitions compte tenu d'une capacité de réaction aux réductions budgétaires communautaires en apparence assez limitée (les écarts 1985-1986 fournissent une illustration de cette capacité à réagir à une forte baisse des aides CEE).

| Années | Aides CEE | En % du Tot | Aide CEE Moy/bat | Aides Etat | En % du Tot | Total |
|--------|-----------|----------------|---------------------|------------|----------------|--------|
| 1984 | 64948 | 61.7 | 691 | 40307 | 38.3 | 105255 |
| 1985 | 82533 | 66.6 | 1179 | 41467 | 33.4 | 124000 |
| 1986 | 53383 | 54.3 | 693 | 45021 | 46.7 | 98404 |
| 1987 | 75505 | 58.8 | 1110 | 52808 | 41.2 | 128313 |

Tableau 12 : Eléments sur les subventions nationales et communautaires et sur l'aide moyenne CEE accordée par bateau (source : DPM; en 1000 Frs87).

III LA BONIFICATION D'INTERET : UN OUTIL FINANCIER DISCRET MAIS ...

Vecteur de l'intervention publique en apparence moins important ou du moins plus discret que ne le sont les subventions directes à l'investissement, la technique de la bonification d'intérêts présente une série d'effets directs sur l'endettement des entreprises. Plus encore que les aides directes, une politique de bonification nécessite en théorie une bonne connaissance des résultats économiques immédiats des unités de production auxquelles elles s'adressent et des tendances futures propres au secteur. Utilisé classiquement en agriculture, surtout depuis le milieu des années soixante, ce mode d'intervention exige une liaison institutionnelle étroite entre l'Etat et un organisme de crédit spécialisé. En pêche, calqué sur le modèle agricole, on va assister à la mise en place d'un couple Etat-Crédit Maritime Mutuel. L'objectif visé à travers ce choix est lié aux ambitions politiques déjà évoquées, à savoir, la modernisation et le développement du secteur artisan.

III.1 Les vicissitudes de la banque spécialisée.

Le Crédit Maritime Mutuel (CMM) va avoir à se confronter tout au long du développement de l'activité de pêche à deux problèmes majeurs qui sont :

- d'une part l'adaptation permanente à l'évolution importante que subit le secteur bancaire dans les décennies soixante-dix et quatre-vingt;
- d'autre part la recherche d'une adéquation constante des ressources nécessaires au financement des projets autorisés.

Ces deux sources de difficultés vont tour à tour à des moments différents de son histoire mettre l'organisme prêteur dans des situations délicates. Les ressources dont a pu disposer le CMM étaient constituées avant 1960 par une dotation du Fonds d'Equipeement Rural et d'Expansion Economique. Après cette date, l'Etat prend des dispositions pour faciliter l'octroi de crédits (Debras.B et alii 1988). "Le Trésor met à disposition de la Marine Marchande une dotation globale annuelle du Fonds de Développement Economique et Social (FDES) qui se répartit entre le CMM et quelques coopératives. Cette ressource va permettre jusque dans le début des années soixante-dix à chacune des caisses régionales de financer la quasi totalité des investissements des sociétaires. Malgré une progression importante de l'enveloppe FDES, le rythme de création et de renouvellement d'entreprises artisanales va conduire très tôt à une insuffisance des ressources mises à disposition de la banque. Malgré l'autorisation donnée au CMM de mettre en place des prêts sur la base de leurs ressources propres, celles ci ne suffisent pas à combler l'écart avec la demande. A la différence du Crédit Agricole, le CMM, ne dispose pas de façon systématique de la possibilité de bonification. Seule des opérations ponctuelles ou exceptionnelles bénéficient de cette possibilité. De façon plus conjoncturelle, l'utilisation des ressources propres pour relayer l'ouverture de crédits, au moment où se met en place le système des Réserves Obligatoires défavorise le CMM. Des réformes interviennent au cours des années soixante-dix pour développer les possibilités de financement propres au CMM reposant essentiellement sur une amélioration de la masse des dépôts. Le contrôle et l'assistance pour cette mutation sont confiés à la Caisse Centrale de Crédit Coopératif (CCCC) permettant ainsi au CMM d'élever sa capacité d'octroi de prêts mais également de faire intervenir la CCCC en complément des prêts déjà consentis. En 1982 est mis en place un Fonds Central de Refinancement (FCR) destiné à compléter puis à se substituer aux ressources FDES qui vont disparaître en 1983. Un déséquilibre structurel va se perpétuer entre les ressources et les volumes de prêts consentis. En 1982, recueillant 0.86 % des dépôts de l'ensemble des réseaux bancaires (y compris Trésor et CCP), le CMM accorde 1.1 % des crédits avec un taux de croissance exceptionnel (20.5 % contre seulement 14.7 dans le même temps au Crédit Agricole)".

Depuis 1983, date de publication de la circulaire réformant le système des bonifications, la dotation annuelle du CMM ainsi que quelques éléments techniques d'application vont évoluer. Les taux de référence vont être réajustés à la baisse passant de 10.5 à 9.5 puis 8.75 avec une part principale de la dotation qui reste à un taux de 5 % (cf tableau 13). "Les dernières réformes apportées au système (texte du 15 Déc 1987), prennent en compte à la fois le nouveau règlement communautaire en faveur des jeunes patrons mais aussi les conséquences d'une augmentation globale des aides accordées (aides nationales et communautaires). Cette augmentation des aides tend à réduire inévitablement l'assiette résiduelle donnant accès aux prêts

bonifiés" (7). S'agissant des jeunes patrons les modifications ont pour objet de maintenir même pour ceux déjà propriétaires d'une unité de pêche achetée d'occasion, la possibilité d'une quotité maximale (92 %) en cas d'achat d'un premier navire neuf.

| Années | Dotations totale | Part à 5% | à 10.5% | à 9.5% | à 8.75% |
|--------|------------------|-----------|---------|--------|---------|
| 1983 | 310 | 180 | | 130 | |
| 1984 | 350 | 195 | 155 | | |
| 1985 | 440 | 270 | | 170 | |
| 1986 | 480 | 300 | | 180 | |
| 1987 | 465 | 285 | | | 180 |
| 1988 | 510 | 350 | | | 160 |

Tableau 13 : Dotations annuelles au CMM en MFrs (7).

Sur les dernières années le problème de l'ajustement des enveloppes aux demandes de prêts bonifiés s'est maintenu. Le rythme soutenu de renouvellement de l'effort de pêche a aggravé le déséquilibre déjà présent les années précédentes. La difficulté d'aboutir à un meilleur ajustement tient aux dires des professionnels et des responsables du CMM d'une part à l'insuffisance des dotations mais aussi au maintien de décalages temporels qui persistent entre les engagements du CMM et les décisions d'attribution du Ministère (8). Sur ces points, le mouvement de soutien au niveau des prêts offerts va en s'améliorant.

III.2 Les rigidités inhérentes au système de bonification.

Les travaux récents sur le comportement des entreprises de pêche artisanale (Catanzano et alii, 1988), ont permis de mettre en évidence les tensions actuelles sur l'endettement et la difficulté pour les entrepreneurs d'assurer le renouvellement du capital engagé. On a eu l'occasion d'insister à ce moment là sur l'effet potentiel des aides directes sur le comportement des investisseurs. De la même façon, s'agissant des aides intervenants sous forme de bonification, on peut tenter de mettre en évidence quelques rigidités qui peuvent dans certains cas devenir synonymes de difficultés majeures.

La première de ces rigidités tient au fait qu'il existe une série de contraintes propres au secteur bancaire en général qui vont interférer sur le couple Etat-CMM. La banque responsable de l'attribution des prêts bonifiés, se trouve insérée au sein du réseau national et doit de ce fait, ne serait ce que pour assurer ses propres équilibres budgétaire et financier intégrer les mutations propres à sa branche d'activité. La liaison Etat-CMM ne peut être révisée en permanence pour répondre à des adaptations conjoncturelles. Ce vecteur d'intervention oblige au contraire à une planification et une réglementation adaptées en permanence aux exigences respectives des deux secteurs (bancaire et pêche).

D'un point de vue technique, la relation Etat-CMM pose un problème supplémentaire qui est celui de la prédominance dans ce type de relation d'une gestion des attributions de prêts plus institutionnelle qu'économique. Rendue difficile par l'absence d'informations économiques, par l'hétérogénéité du secteur et les incertitudes liées aux facteurs non maîtrisables, la gestion économique des dossiers, habituellement en vigueur dans les sociétés de crédit n'a pu prendre le pas sur les objectifs politiques imposés. Une situation similaire a été dénoncée dans le monde agricole sur la base d'une analyse du système de distribution de crédit du Crédit Agricole (Mahé et alii, 1983).

(7) Cf sur ces points : "Actualité des pêches en France" dans La Pêche Maritime ; Février 1988 N°1317.

(8) Sur ces deux points le Ministre a été interpellé au cours d'une Assemblée Générale du Comité Central des pêches Maritimes. Mr Ambroise Guellec s'étant engagé en réponse à corriger pour 1988 le volume des attributions financières au CMM notamment pour les prêts à 5% avec dans le même temps une révision technique de l'enveloppe du taux supérieur (8.75 %) devenu voisin des taux proposés par tout organisme bancaire non spécialisé.

L'application d'une politique de prêt relativement indifférenciée a conduit inévitablement à des quasi automatismes d'attribution dans les périodes les plus favorables ou les périodes de forte pression politique. Le résultat de ceci est une concentration importante des prêts bonifiés à 5 % sur des "objets" (constructions de bateau) et des entreprises spécifiques (unités de pêche artisanale de plus grande taille).

La remise en cause des automatismes ainsi que des liaisons entre les divers partenaires (Etat-CMM-professionnels), est pratiquement impossible même en présence de contraintes importantes pesants à un moment donné sur un des trois partenaires. L'Etat tend en effet à garantir le fonctionnement du système en répondant aux exigences des deux autres. L'augmentation récente des enveloppes CMM illustre cette attitude. De ce fait il est difficile au CMM d'entreprendre isolément une réforme de son mode d'attribution des prêts sans risquer de s'éloigner des ambitions politiques. Le système de part son fonctionnement semble donc manquer durablement de souplesse d'autant qu'à moyen terme le recours au crédit risque d'être une option difficile à éviter.

III.3 Le recours aux prêts bonifiés : approche descriptive et prospective.

La tentative de modélisation des données relatives aux prêts bonifiés accordés par le CMM aura pour but de conduire à une discussion sur les évolutions constatées (en volume et en répartition entre les différentes catégories de prêt), les sensibilités observées et les tendances possibles à court et moyen terme. L'utilisation des données de crédit va nous permettre en même temps de compléter les indications déjà obtenues sur le niveau d'endettement de ce secteur. Contrairement aux travaux précédents traitant des données d'entreprises, il s'agira ici de fournir un indicateur global susceptible de caractériser l'utilisation qui est faite des ressources mises à disposition par l'Etat et par le CMM et à quel niveau d'endettement se trouve le secteur.

Des publications portant sur l'agriculture ont constitué des références majeures pour cette partie du travail (essentiellement Hayem, 1987). Le secteur agricole dispose en effet à partir de 1983 d'un modèle analysant les liaisons intrasectorielles (modèle MAGALI) (9). Sur la base de ce modèle, différentes composantes du secteur ont été isolées sur lesquelles des analyses prospectives ont pu être construites.

La modélisation entreprise porte dans le cadre de notre étude sur les prêts à moyen et long terme contractés par les pêcheurs artisans auprès du CMM. Les données issues de cette banque permettent de saisir la quasi-totalité de l'endettement bancaire des entreprises artisanales.

Le modèle fait intervenir en variables exogènes (entrées) :

- les réalisations;
- le taux d'intérêt;
- la durée totale du prêt.

Les variables endogènes (sorties) étant :

- la charge d'intérêt;
- le remboursement en capital;
- encours estimé;
- le taux d'intérêt apparent.

Toutes les données sont annuelles. Le taux d'intérêt apparent correspond au taux moyen de l'encours, autrement dit au rapport entre la charge d'intérêt payée en t sur encours restant en t-1. L'encours peut être calculé de façon itérative par :

(9) MAGALI "décrit l'évolution à moyen terme (5 et 7 ans) de la branche agriculture, principalement celle de l'offre de produits agricoles; il décrit aussi les achats de consommations intermédiaires et les différents postes des comptes d'exploitation et de revenu (dont la charge d'intérêt) pour aboutir au revenu brut agricole, ainsi que l'investissement. A partir du bloc Capital Financement de ce modèle, on peut calculer la charge d'intérêt annuelle supportée par les agriculteurs."

$$ENC(t) = ENC(t-1) + REA(t) - REMB(t)$$

L'amortissement des prêts est basé sur le système d'annuités constantes. Ceci tend à simplifier des situations qui au cas par cas peuvent différer.

Pour une catégorie de prêt i et une année donnée t , les équations de calcul d'intérêt et de remboursement sont les suivantes :

$$INT_i^j(t) = \frac{T_i(t-j) * R_i(t-j) \{ [1 + T_i(t-j)]^{D_i} - [1 + T_i(t-j)]^{j-1} \}}{[1 + T_i(t-j)]^{D_i} - 1}$$

$$REMB_i^j(t) = \frac{T_i(t-j) * R_i(t-j) [1 + T_i(t-j)]^{j-1}}{[1 + T_i(t-j)]^{D_i} - 1}$$

(j est tel que $t-j+1 > D_i$)

On obtient ainsi :

$$INT_i(t) = \sum_{j=1}^{D_i} INT_i^j(t)$$

$$REMB_i(t) = \sum_{j=1}^{D_i} REMB_i^j(t)$$

Les données ont été collectées auprès de la Société Centrale du CMM et concernent la période 1978-1985. Il s'agit des données émanant des caisses régionales et récapitulées sur les bordereaux "Etat Marine Marchande". Les informations étaient ventilées par caisse régionale (10 caisses), selon des tableaux présentant d'une part les encours de prêts par terme, objet et catégorie pour le secteur de production pêche et d'autre part des tableaux similaires en structure mais indiquant les réalisations d'une année (répartition des crédits engagés). Ci-dessous sont récapitulées les différentes rubriques évoquées dans ces sources.

| | |
|--------------|---|
| Terme : | Long terme Moyen terme |
| Objet : | Construction Achat d'occasion Moteur |
| Catégories : | FDES Mixés FDES Mixés hors FDES Hors FDES. |

Cette répartition et notamment celle par catégorie de prêt est valable jusqu'en 1983, date à laquelle légalement les fonds du FDES ne sont plus disponibles. Cela a entraîné à partir de cette année un problème de décrochage des séries. Une re-ventilation des données 1983-1985 sur le modèle précédent a été effectuée afin de conserver une homogénéité des séries, impérative pour une exploitation de l'ensemble de la période. Cette difficulté comme on le verra par la suite donne lieu à un décalage significatif des résultats à partir de cette année. Aucun moyen de réajustement, en l'absence de clé de conversion des grilles d'avant et d'après 1983 n'a pu à ce stade être adoptée. Ajouté à ce problème majeur, l'absence de quelques données crédits ou encours, nous a obligé pour certaines caisses pour certaines années à une estimation des valeurs

manquantes (10). Ces estimations ont été faites sur la base des séries observées, valeurs globales non ventilées et pourcentages de répartition sur les années connues. Ces corrections sont par conséquent de nature à masquer d'éventuelles fluctuations conjoncturelles fortes ayant pu se produire au sein de telle ou telle rubrique de prêt. Toutefois, dans la majorité des cas, l'existence d'une des deux informations (soit encours soit crédit), a permis de vérifier que l'estimation effectuée était cohérente.

D'une façon générale on peut dire que, du fait de la non publication officielle sous une forme aussi désagrégée et de la non informatisation de ces données (au niveau de détail que nous utilisons ici) à partir des caisses régionales, l'information traitée peut souffrir d'un manque de cohérence entre les différentes caisses, entre les différentes années et entre les différentes rubriques. Ces défauts disparaissent dès lors que l'on traite les données à des niveaux d'agrégations supérieurs ou globalement.

Toutes ces remarques tendent à prouver un besoin dans le traitement et le suivi statistiques des informations bancaires, mais elles posent également les limites actuelles des résultats présentés à partir d'une première exploitation de ces sources (11).

Les tendances observées sur les séries disponibles sont les suivantes :

- Les réalisations à long terme se répartissent selon trois phases assez différenciées (cf figure 7) qui correspondent aux phases d'évolution déjà constatées sur les interventions directes de l'Etat. Une période de stabilité (en Frs 87), vient s'intercaler entre une forte croissance des réalisations avant 1982 et une reprise importante à partir de 1985. Les données désagrégées après 1985 n'étaient pas disponibles et n'apparaissent pas de ce fait sur les graphiques. Cependant, sur la base des informations globales transmises par la CCCMM on constate que les tendances 1985 se poursuivent jusqu'à nos jours (cf dotations versées au CMM et réalisations globales).

- Les réalisations de prêts moyen terme accusent un tassement significatif et même amorcent une baisse. Les distributions de prêts selon les différents objets (figures 8 et 9) expliquent en partie cette diminution de l'emploi des possibilités à moyen terme. Le poids sans cesse croissant des dossiers de construction tend en effet à conduire à une utilisation quasi exclusive des prêts de long terme (cf tableau 14). Les tendances dominantes indiquent une réduction de la part des prêts à moyen terme dans le total des prêts mis en place. A l'intérieur des prêts long terme, c'est la croissance des prêts pour la construction (bonifiés à 5%) qui apparaît quasi exclusivement au détriment des dossiers d'achats de bateaux d'occasion. Pour le moyen terme, la structure de répartition par objet reste pratiquement stable, du moins sans tendance dominante.

Les tendances inverses que l'on constate sur les catégories long terme et moyen terme ne s'expliquent pas par l'évolution des taux. Si on analyse en effet ce qui se passe sur les taux d'intérêt pratiqués au cours de la période 1978-1985 (cf figure 10), on constate que l'attrait de la bonification sur le long terme décroît rapidement pour pratiquement disparaître en 1985 pour tous les taux bonifiés, même les plus avantageux. Concrètement si on rapproche les taux d'intérêt en vigueur au CMM dans le cadre notamment des enveloppes de bonification, du taux de croissance de l'indice du prix du PIB (indicateur d'inflation), on note l'existence en début de période d'un taux d'intérêt réel négatif (jusqu'en 1982 pour les taux voisins de 11 % et 1985 pour le taux de 5 %). En fin de période par contre, compte tenu de la chute de l'indice prix PIB, le rapport se réduit puis s'inverse faisant apparaître à ce moment là un taux d'intérêt réel positif. Cette inversion correspond à une dévalorisation de l'effet de la bonification. Dans un secteur comme l'agriculture, ce même constat s'est accompagné d'une réaction importante des agriculteurs qui ont adapté leur utilisation du crédit à cette perte d'attrait de la bonification. Cette adaptation s'est faite bien entendu avec un temps de décalage par rapport aux phases de réduction de l'inflation. Les entrepreneurs de la pêche ne semblent pas globalement réagir à cette mutation. Même si on admet l'hypothèse certaine d'un temps de réaction nécessaire, aucun signe de réaction n'apparaît sur une période où pourtant le phénomène est quasi permanent.

(10) Les données crédits manquantes ont concerné essentiellement les caisses du Morbihan après 1982, de Basse-Normandie pour 1983 et 1985, de la Gironde et du Sud-Aquitaine pour 1984.

(11) Au moment de la collecte des informations et après contact avec quelques caisses régionales du CMM seule deux d'entre elles étaient en mesure sur des périodes plus ou moins longues de fournir des données sur support informatique suffisamment désagrégées (Caisses du Finistère et de la Méditerranée).

Tableau 14 : Part des différents prêts dans les sous totaux long et moyen terme et part des prêts moyen terme dans le total des prêts (en %).

| Année | CLT | OLT | MLT | CMT | OMT | MMT | MT |
|-------|------|------|-----|-----|------|------|------|
| 1978 | 58.4 | 39.6 | 2.0 | 3.6 | 60.4 | 36.0 | 38.2 |
| 1979 | 55.3 | 43.2 | 1.5 | 4.9 | 60.0 | 35.1 | 36.1 |
| 1980 | 68.1 | 30.2 | 1.8 | 6.2 | 50.2 | 43.5 | 23.3 |
| 1981 | 69.2 | 30.0 | 0.8 | 7.1 | 48.8 | 44.1 | 19.9 |
| 1982 | 74.0 | 25.2 | 0.8 | 7.8 | 44.6 | 47.6 | 29.0 |
| 1983 | 72.3 | 26.9 | 0.8 | 7.4 | 55.0 | 37.7 | 23.0 |
| 1984 | 75.2 | 24.0 | 0.8 | 8.5 | 54.2 | 37.3 | 21.3 |
| 1985 | 77.2 | 22.1 | 0.7 | 7.1 | 52.6 | 40.3 | 18.0 |

où CLT = Construction long terme
 OLT = Occasion long terme
 MLT = Moteur long terme.

(même chose pour le moyen terme avec de plus MT = part du moyen terme dans le total général)

Figure 7 : Evolution des réalisations long et moyen terme (en 100 M Frs87)

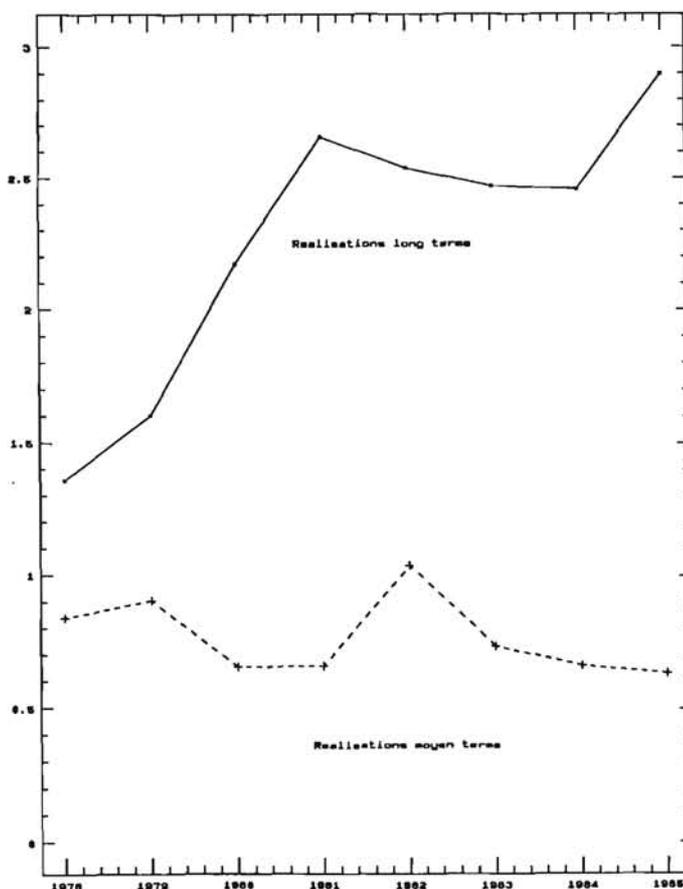


Figure 8 : Répartition des réalisations long terme entre les différents objets financés (en 100 M Frs).

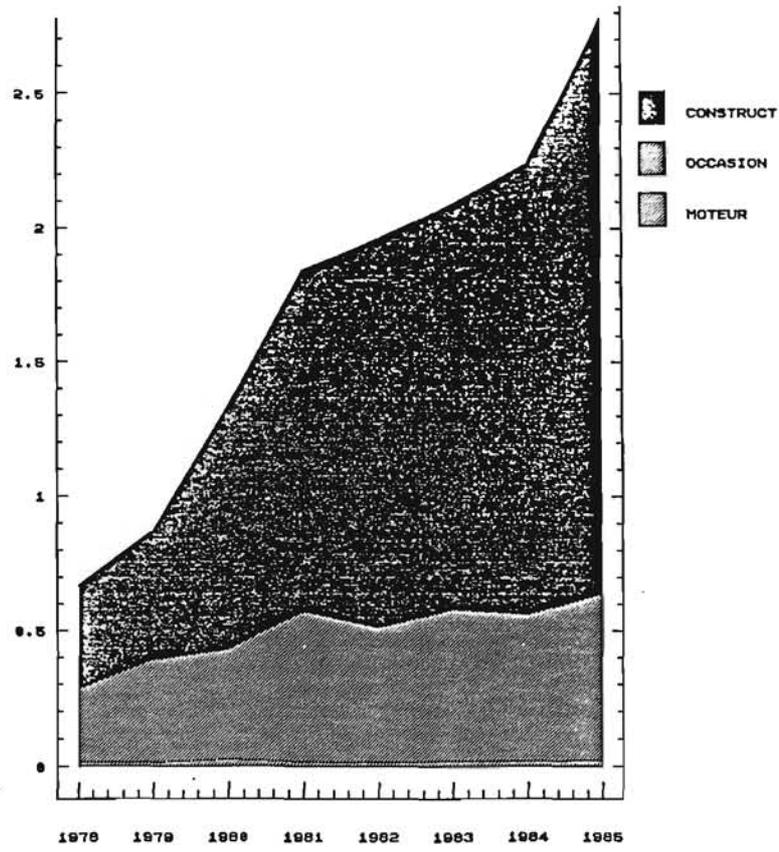
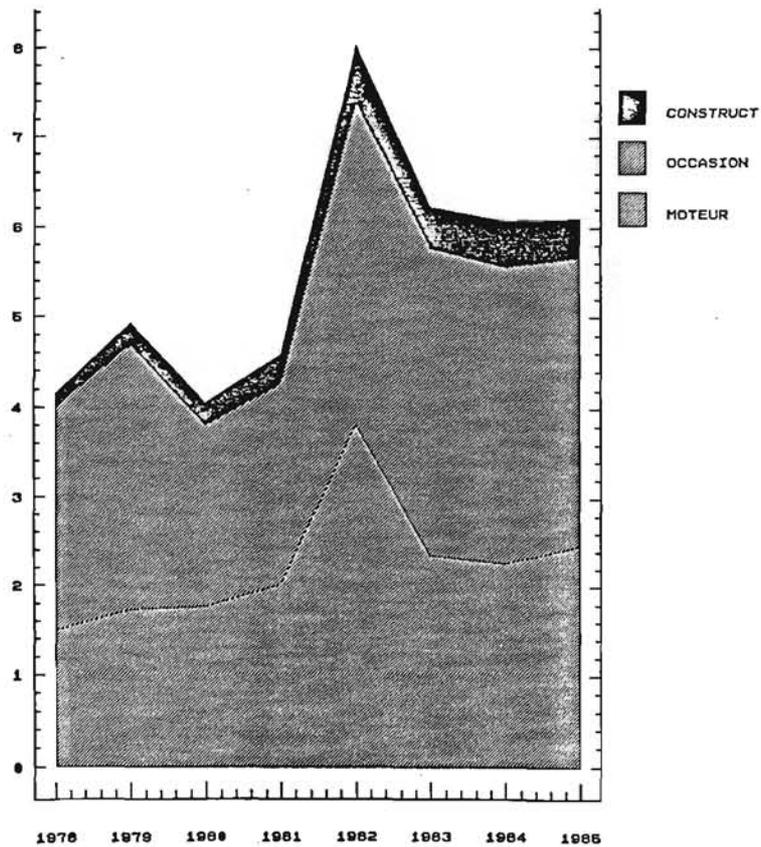


Figure 9 : Répartition des réalisations à moyen terme entre les différents objets financés (en 10 M Frs).



Il paraît difficile de traiter ensemble et de façon exhaustive chacune des fonctions principales évoquées précédemment du fait de la nature même des matériaux utilisables pour une analyse de l'intervention publique. De ce fait on est obligé afin d'avancer dans cette voie, de décomposer la démarche en favorisant une approche fonction par fonction. Ainsi on peut considérer comme première étape le travail sur "La flotte de pêche française de 1945 à 1983 : politiques et réalités" (Meuriot, 1985). La présente étude doit compléter ces développements effectués sur la base des éléments de la planification appliquée au secteur depuis les années cinquante.

Elle traitera essentiellement du quatrième élément d'intervention pré-cité, à savoir le soutien à l'investissement. Dans un premier temps nous verrons dans quel contexte se met en place la politique d'aide et comment les modes et les structures d'intervention vont évoluer. Dans un second temps les masses monétaires allouées seront analysées au regard des données nationales et communautaires. Enfin dans un dernier point nous nous intéresserons plus particulièrement à l'un des vecteurs de l'intervention publique (la bonification d'intérêt), pour une analyse prospective de l'endettement des pêcheurs artisans auprès du Crédit Maritime Mutuel. Cette partie, sur la base d'un modèle d'ajustement simple, permettra d'améliorer la connaissance d'une des composantes de l'endettement du secteur de production (endettement bancaire à moyen et long terme). Elle rendra possible également une analyse prospective de cet endettement au regard d'hypothèses de comportement de l'Etat agissant soit par la mise en place de contraintes de limitation de l'effort extérieures au secteur bancaire (planification du renouvellement des flottilles) soit à travers des contraintes financières directement appliquées à la banque du secteur par rectification des enveloppes budgétaires attribuées et/ou modification du taux de bonification. La sensibilité à chacun de ces éléments pourra être testée et commentée donnant ainsi plutôt que des valeurs absolues significatives, des ordres de grandeur et des sens d'évolution de cette composante financière déterminante pour l'investissement.

I APPARITION ET POUSSEE DE L'INTERVENTIONNISME.

Même si, dès les années soixante, le secteur des pêches bénéficie de quelques subventions, c'est seulement à partir du Vème Plan (1966 à 1971) qu'une circulaire laisse apparaître un article spécifique aux subventions à l'équipement en pêche artisanale. Dans les faits c'est surtout à partir de 1973 que vont se développer ces aides qui à la fin de la décennie prendront une ampleur nouvelle compte tenu de la promotion voulue par les orientations du VIIème Plan. On peut considérer par conséquent que se sont les années soixante-dix qui vont être les années d'apparition et de généralisation du remède économique d'alors : l'interventionnisme. En pêche comme d'ailleurs au même moment dans d'autres secteurs d'activités, un pas va être franchi qui engage les pouvoirs publics dans une politique de soutien. Modernisation, sauvegarde, relance, seront parmi d'autres les mots d'ordre justificateurs de l'intervention. La conjoncture internationale, économique, juridique, institutionnelle du moment (élévation des prix des matières premières, nouveau droit de la mer, politique communautaire...), ne fait qu'accélérer la mise en place d'une nouvelle réglementation des aides. A côté de cela, d'autres vecteurs accélérateurs vont agir, plus spécifiques au secteur considéré, dont on trouvera référence essentiellement dans le travail sur "La flotte de pêche française de 1945 à 1983" (Meuriot, 1985).

I.1 La décennie soixante-dix : le remède interventionniste.

Dans le milieu des années soixante-dix, plusieurs facteurs se cumulent qui vont agir plus ou moins fortement mais dans un même sens sur la participation publique à l'investissement en pêche artisanale. La conjoncture sectorielle, comparable à bien des égards à la conjoncture générale, est fortement dépressive. La montée des coûts de construction, la baisse du chiffre d'affaires, la hausse de certains coûts d'exploitation, les déclarations de revenu net pour le paiement des impôts, la création des Sociétés Interprofessionnelles Artisanales (S.I.A) sont parmi d'autres quelques uns des facteurs qui vont conduire à une modification majeure des conditions de financement dans la pêche artisanale. Le VIIème Plan reprend en matière de pêche les ambitions générales de l'Etat, à savoir notamment la consolidation de la structure financière des entreprises, auxquelles s'ajoutent des actions liées à ce que l'on a appelé "la découverte de la pêche artisanale" (Meuriot, 1985). La conjonction d'éléments économiques et politiques va permettre l'émergence d'un postulat enclin à justifier l'intervention de l'Etat, son développement et son maintien. Ce postulat est énoncé en référence à la sauvegarde de l'emploi, de la paix sociale, sous couvert d'un objectif de réduction du déficit commercial. Très vite au discours succèdent les actions ; sous l'effet des pressions sociales et les pratiques internationales concurrentielles (concurrence commerciale et intervention des Etats

dans leur secteur de production respectif), l'Etat dans un premier temps mais aussi les Régions et la Communauté Européenne sont entraînés dans un engrenage budgétaire aux rouages et implications complexes. Malgré "une méconnaissance de la pêche artisanale" peu corrigée par rapport aux années précédentes, les lignes directrices des années soixante-dix sont :

- la reconnaissance de l'importance économique et sociale de cette composante ;
- la correction nécessaire de la répartition de l'effort de pêche au-delà des zones côtières ;
- l'inversion de la tendance constatée de réduction de taille des unités de pêche.

Durant cette décennie les pouvoirs publics se trouvaient dans la situation quelque peu paradoxale de privilégier des actions de soutien à la pêche artisanale sans toutefois disposer d'une base de connaissances suffisante pour les justifier. Consciente de cette lacune, "en 1975, la direction des Pêches Maritimes lance une enquête sur la pêche artisanale en envoyant des questionnaires aux quartiers des Affaires Maritimes" et ce dans le but de voir confirmer ainsi le discours déjà développé. Dans les faits pourtant, malgré l'absence d'un discours précis sur la pêche artisanale avant ce VIIème Plan, on ne peut déceler de véritable retard au regard des évolutions en oeuvre lors du plan précédent.

Cette réorientation de l'effort public coïncide avec le déclin de la pêche industrielle pour laquelle il n'est plus question alors de développer ou de renouveler les capacités de production mais seulement de sauvegarder l'existant. Elle coïncide également avec la genèse de la régionalisation qui tend à accroître l'intérêt porté à la pêche artisanale. De ce contexte va résulter l'accroissement du volume des aides nationales mais aussi l'implication à d'autres échelons de nouveaux intervenants.

I.2 De nouveaux intervenants...

Reprenant ici dans un premier temps les descriptions faites ou rappelées par Meuriot (Guillon-Verne, 1980), on peut résumer les réformes induites par la création et l'organisation des Etablissements Publics Régionaux (EPR) par les faits suivants :

- à partir de 1972 s'engage un processus de régionalisation qui quelques années plus tard va aboutir à une budgétisation régionale des aides (1975).

- suite à cette décentralisation, de nouvelles étapes vont conduire rapidement les Conseils Généraux, les Municipalités et les Chambres de Commerce et d'Industrie à participer au financement des unités artisanales.

A même temps que se présentent de nouveaux partenaires financiers et que se met en place une hiérarchisation des aides, l'obligation d'une coordination se fait jour. Sa gestion sera demandée aux Directeurs régionaux des Affaires Maritimes sous respect d'un équilibre départemental dont les préfets doivent être les garants. On peut considérer à ce jour, une fois pris en compte le partenaire supra-national qu'est la Communauté Européenne, qu'aucun véritable changement dans la liste des partenaires ne va se produire. Par contre, les relations entre les différents acteurs vont quant à elles évoluer partant d'une gestion centralisée au niveau de l'état (1978) pour passer par une régionalisation des procédures de sélection (circulaire du 4 avril 1980) aboutissant enfin à une décentralisation totale du système (1983). Le transfert progressif de responsabilité s'est accompagné de la création des Commissions Régionales de Modernisation (COREMOD) et des Groupes Régionaux pour l'Investissement à la Pêche Artisanale (GRIPA). Le but de la première étape de décentralisation est de libérer l'administration centrale de la gestion individuelle de la totalité des demandes d'aides. La cohérence du système ainsi mis en place repose sur la présentation par les différentes Régions de programmes de renouvellement qui doivent être entérinés par l'Etat et qui servent ainsi de référence pour la mise à disposition d'un budget spécifique. D'un point de vue pratique un système de va et vient se crée et qui permet à l'Etat d'ajuster les ambitions régionales à ses capacités budgétaires. L'étape suivante, en 1983, coïncide avec une révision du barème des aides. C'est maintenant l'Etat qui sur la base des informations arrivant des régions, produit un programme pluriannuel de renouvellement de flottilles sur la base duquel les COREMOD doivent coordonner les aides régionales et nationales. A ce moment là, la régionalisation est appliquée jusqu'à la programmation budgétaire puisque chaque région se voit confier la gestion d'un budget global. La ventilation par secteur n'est plus précisée au niveau national ce qui revient à supprimer au Ministère de tutelle son rôle d'intermédiaire financier.

Les COREMOD doivent proposer des critères d'attribution des aides du FEOGA en conformité avec le Plan pluriannuel et les contrats Etat-Régions. En contre partie de cet allègement de charge, l'administration de tutelle se doit de définir une politique globale qui intègre à côté des contraintes communautaires imposées, les revendications des zones de production nationales. En 1985, par le décret N°85-369 du 22 mars, une nouvelle modification intervient qui vise à remplacer les anciennes structures régionales (COREMOD et GRIPA) par les Commissions Régionales de Modernisation et de Développement de la flottille de pêche artisanale et des cultures marines (COREMODE). Le Président en est le Commissaire de la République de la Région siège d'une Direction Régionale des Affaires Maritimes.

En théorie le mécanisme ainsi conçu est semble-t-il apte à faciliter et rendre plus efficace la gestion de l'effort de pêche. Le traitement des dossiers à proximité des zones de production par des instances directement impliquées dans les systèmes régionaux sont en effet en théorie des éléments de nature à faciliter le fonctionnement, l'Etat n'intervenant alors qu'en "sur-impression". La "planification" centralisée aboutissant à un plan d'orientation pluriannuel, fondée sur une meilleure connaissance des éléments statistiques nécessaires à la recherche d'une adéquation entre ressource et capacité de capture est également une procédure en théorie satisfaisante.

Dans la pratique, cette chance de meilleure programmation du renouvellement de l'effort de pêche bute encore sur des obstacles majeurs. Au niveau de l'Etat lui-même se sont certainement les carences des statistiques relatives aux effectifs bateaux en activité mais également aux stocks biologiques qui représentent le point de faiblesse le plus important. Au niveau des instances régionales chargées du fonctionnement du système, se sont des vices d'application souvent incontournables qui demeurent. Les pressions politiques locales, les rapports de force internes au secteur, les concurrences inter et/ou intra-régionales, l'incompréhension des choix communautaires ou nationaux... sont autant de freins susceptibles d'engendrer quelques dérives forcément nuisibles à la cohérence du tout.(2)

I.3 pour une nouvelle définition des aides.

Au début de l'année 1978, afin de remédier aux tendances en cours (chute du nombre des navires primés par la Commission du plan de relance en 1976 et 1977) de nouvelles mesures sont promulguées qui concernent l'acquisition de navires artisans de longueur comprise entre 12 et 24 mètres. En 1981 le système de subvention s'étend aux unités de moins de 12 mètres. Quelques années plus tard une classification prend pour borne 16 mètres et remplace les anciens critères de taille (circulaire du 17 septembre 1985 modifiant la circulaire du 14 janvier 1983). A côté de ces modifications de classes, certaines mesures instaurées en 1978 vont subir quelques modifications du fait de la mise en place d'un nouveau cadre général de référence ou de la révision des barèmes qui régissent les taux, l'assiette, les conditions d'accès aux aides... Le rapprochement du régime défini en 1978 à celui en vigueur en 1987 permet d'identifier quelques-unes des corrections effectuées. Si on récapitule les barèmes appliqués aux constructions d'unités artisanales (plus de 12 mètres en 1978 et plus de 16 mètres en 1987) dans le tableau 1, on constate les évolutions suivantes :

- l'autofinancement exigé se réduit;
- la part totale possible des subventions a fortement augmenté;
- le taux d'intérêt et la durée des prêts bonifiés restent inchangés;
- la part du capital emprunté soumis à bonification augmente pour les premières installations et diminue pour les autres cas.

(2) Pour des exemples de ces dérives possibles, se reporter au chapitre 2.3 "Les procédures de concertation dans la pratique" dans Meuriot, 1985.

| Autofinancement | | Subventions en % | | | Conditions de bonification | | |
|-----------------|-----|------------------|---------|-----------|----------------------------|------|-------|
| | | Nat | Rég | CEE | Part en % | Taux | Durée |
| 1978 | 10% | 20-25 | OUI (1) | - | 75 ou 90 | 5% | 12 |
| 1987 | 8% | 5 | OUI | 35-40 (2) | 66 ou 92 (5) | 5% | 12 |
| | 8% | 10 | OUI | 20-25 (3) | 66 ou 92 (5) | 5% | 12 |
| | 8% | 22 | OUI | 0 (4) | 66 ou 92 (5) | 5% | 12 |

avec :

- (1) le total des subventions peut atteindre 40%;
- (2) zones sensibles;
- (3) zones non sensibles;
- (4) sans aide C.E.E;
- (5) 92% dès lors qu'il s'agit d'une première installation.

Tableau 1 : Comparaison des conditions d'aide en vigueur en 1978 et 1987 pour la construction d'unités de pêche artisanale.

Par rapport aux années antérieures on note la poursuite des mêmes tendances. La part d'autofinancement minimum exigée décroît régulièrement (25% en 1950, 15% en 1960...), la part des subventions croît quant à elle de façon également régulière sur la période. Toutefois un processus de compensation a été mis en place ces dernières années dont le rôle est d'homogénéiser entre les unités le volume total de subventions obtenues auprès de l'Etat et de la C.E.E. Ce processus se concrétise par la création d'une prime de base commune à toutes les unités et d'une prime conditionnelle dont la part, au début fixe (3), variera selon qu'il s'agit d'une demande émanant d'une zone sensible ou non dès lors que cette notion sera introduite par la Communauté (cf Tableau 2). La prime conditionnelle est retirée lorsque aucune demande d'aide complémentaire n'est adressée à la Communauté ou lorsque une demande adressée aboutit à une subvention communautaire. Hormis cette nouveauté, aucun changement important n'est à noter pour ce qui est des conditions requises pour l'attribution des primes nationales. Les mêmes exigences se retrouvent complétées par des normes de cohérence de la demande en référence aux nouveaux stades de la planification (rattachement au projet COREMODE, respect du Programme d'orientation pluriannuel).

| | Prime de base | | | Prime complémentaire | Prime Etat | |
|-------|---------------|--------|-------|----------------------|---------------|---------------|
| | Part A | Part B | Total | | sans aide CEE | avec aide CEE |
| Z S | 5 | 10 | 15 | 7 | 22 | 5 |
| Z N S | 10 | 5 | 15 | 7 | 22 | 10 |

avec :

- Part A = part non conditionnelle;
- Part B = part conditionnelle;
- Z S = zone sensible;
- Z N S = zone non sensible.

Tableau 2 : Mécanisme de compensation en vigueur à partir de la définition des zones sensibles (tous les chiffres représentent des parts en pourcentage du total de l'investissement).

(3) Circulaire du 17 septembre 1985, premiers alinéas du paragraphe 1.5 : "Lorsque, pour un projet bénéficiant d'une subvention de l'Etat, le promoteur demande, en outre, une subvention du FEOGA, la décision attributive de la subvention de l'Etat doit préciser qu'une part de la subvention égale à 5% du coût de l'investissement primable ne sera versée au bénéficiaire que si sa demande est définitivement rejetée par le FEOGA ou s'il renonce au bénéfice de l'aide du FEOGA."

II L'INTERVENTION A TRAVERS QUELQUES CHIFFRES.

Les travaux récents sur la valeur des bateaux neufs (4) ainsi que les données de bilan dont on a pu disposer dans l'échantillon du CGPA (Catanzano et alii, 1988), mettent en évidence la poursuite d'un phénomène déjà ancien : l'augmentation des coûts de construction d'un bateau neuf. A cette évolution s'ajoutent des surcoûts induits par des matériels nouveaux (matériel de pêche, de navigation, de détection...), qui tendent à accroître la part des immobilisations. Le tableau suivant nous donne une idée de cette évolution du prix des bateaux neufs. Elaboré à partir des dossiers de financement destinés à l'Etat, il indique la valeur moyenne d'une unité de plus de seize mètres construite en métropole.

| Années | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|
| Prix bat | 2.70 | 2.72 | 3.38 | 3.69 | 4.59 | 5.08 | 5.25 |

Tableau 3 : Evolution du prix moyen d'un bateau (en M Frs).

D'autres facteurs concourent à cet accroissement des coûts d'acquisition, comme par exemple la réduction du nombre des chantiers navals, conduisant dans certaines régions maritimes à des situations de quasi monopole ou du moins de faible concurrence. A l'heure actuelle l'analyse de l'impact de chacun des facteurs explicatifs de cette tendance n'a pas été réalisée et il est donc difficile de corriger cette situation. L'amélioration des conditions de travail à bord (sécurité, bruit...), joue également un rôle significatif dans l'évolution des prix des bateaux. Ces remarques faites en guise de préambule avant l'analyse des masses financières tendent à justifier ce que l'on remarque dans la réalité, à savoir, une interprétation différente des évolutions observées. Les subventions et leur croissance que l'on va mettre en évidence plus loin, sont souvent perçues par les pêcheurs comme la conséquence des évolutions de prix des constructions ou comme le seul moyen devant permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail à bord. Certains y voient davantage une mesure destinée à soutenir le secteur de construction navale. D'autres, plutôt extérieurs au secteur, sont tentés d'assimiler ces aides au prix à payer pour le maintien d'une paix sociale dans cette activité et surtout dans certaines régions françaises. Aucun argumentaire ne permet actuellement de tracer la voie explicative la plus vraisemblable. Sans préjuger de travaux à venir, on peut s'attendre malgré tout à ce que le phénomène des aides soit pluri-causal.

II.1 Les aides nationales : une tendance decennale à la hausse.

On peut constater sur la figure 1 une tendance générale à la hausse des subventions nationales en francs courants. Cette hausse masque en réalité une séquence moins monotone de cette masse monétaire attribuée au secteur. Sur la série en francs 1987 (série déflatée par les prix PIB marchand), trois segments apparaissent qui traduisent dans un premier temps (1979-1981) une croissance des aides assez soutenue qui se poursuit par une phase de quasi-stagnation et s'achève par une reprise à partir de l'année 1986. Ces fluctuations s'expliquent par plusieurs facteurs. D'une part les valeurs représentées avant 1984 concernent en partie des navires de taille inférieure à seize mètres alors qu'après cette date seuls sont pris en compte les bateaux de taille supérieure à cette limite. L'analyse des aides sur la série homogène (cf tableaux 4 et 5) conduit à des commentaires différents. En effet une fois exclues les unités de moins de seize mètres des années antérieures à 1984, on retrouve une croissance pratiquement continue sur la période et ce aussi bien en francs courants qu'en francs constants 1987 (cf figure 2). Le rythme de croissance ne dépend plus alors que du nombre de bateaux primés et du montant moyen des aides accordées (cf tableau 6). Ainsi la forte poussée constatée à partir de 1986 coïncide avec l'augmentation du nombre de dossiers subventionnés alors que l'aide moyenne accordée évolue moins favorablement.

(4) "L'investissement à la pêche en Pays Bigouden". Catanzano.J, Cochet.Y; Doc Trav SDA N°7, Mars 86, 27 p.

"Evolution de la valeur des bateaux de pêche à Saint Brieuc de 1965 à 1985 : une étude économétrique". Cochet.Y, Meuriot.E, Gilly.B; Doc Trav N°6, Août 86, 13 p.

Figure 1 : Total des subventions nationales accordées pour la métropole (pêche artisanale; en M Frs).

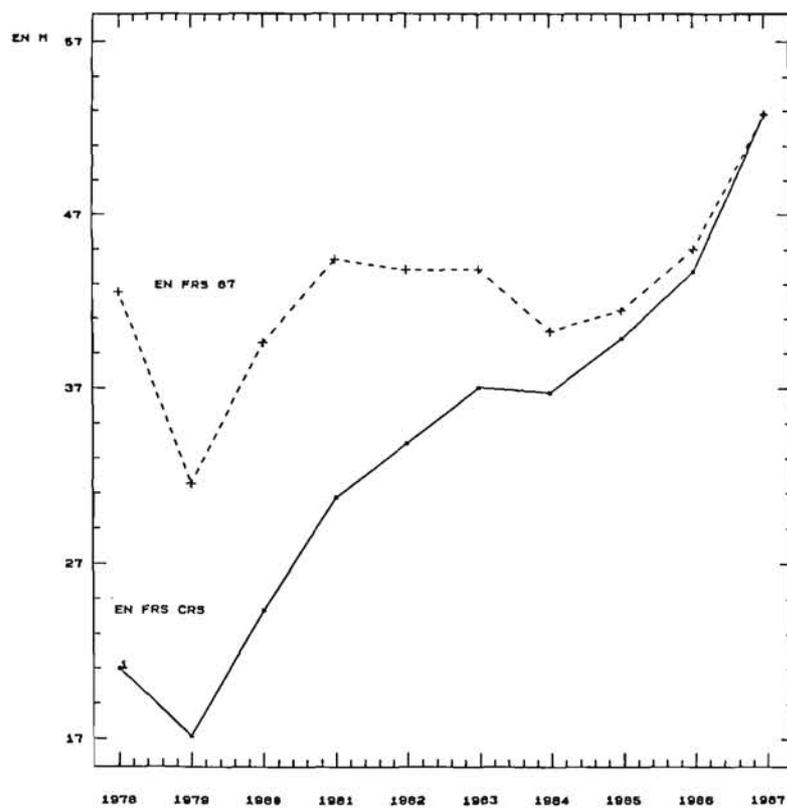
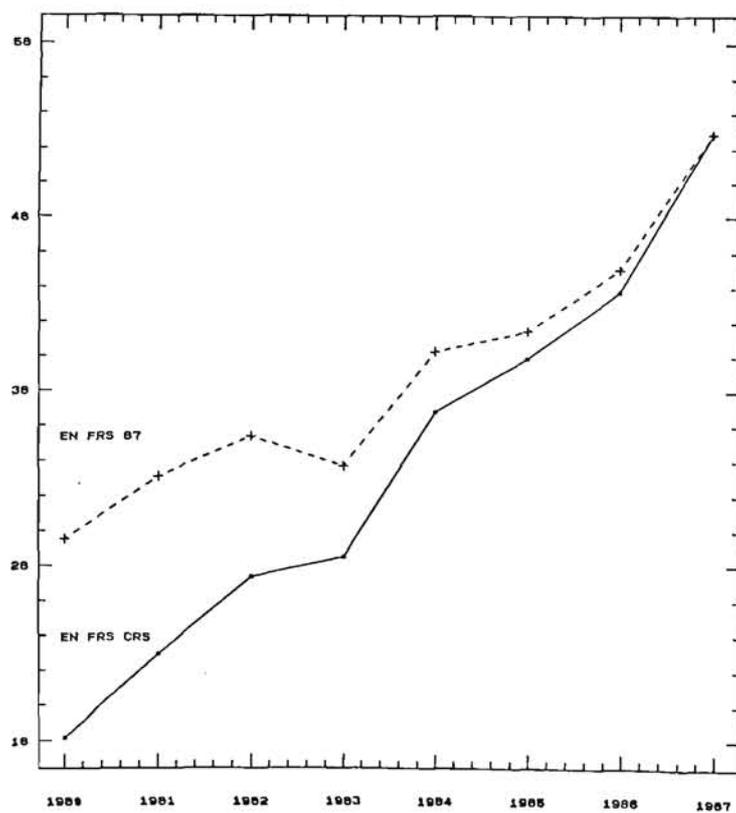


Figure 2 : Subventions nationales accordées pour les navires de plus de 16 m (en M Frs).



| Années | - 12 m | 12-16 | 16-20 | 20-24 | + 24 | Tot + 16 m |
|--------|--------|-------|-------|-------|------|------------|
| 1980 | 15 | 34 | 21 | 8 | 13 | 42 |
| 1981 | 93 | 27 | 32 | 12 | 7 | 51 |
| 1982 | 31 | 19 | 25 | 17 | 6 | 48 |
| 1983 | 51 | 28 | 17 | 21 | 6 | 44 |
| 1984 | | | | | | 48 |
| 1985 | | | | | | 46 |
| 1986 | | | | | | 54 |
| 1987 | | | | | | *74 |

Tableau 4 : Répartition des dossiers primés par l'Etat par catégorie de taille pour la métropole (source DPM 1988). * chiffre correspondant à la métropole avec DOM.

| Années | Total subventions en M Frs courants | Total subventions en M Frs 1987 |
|--------|-------------------------------------|---------------------------------|
| 1980 | 18.16 | 29.51 |
| 1981 | 22.92 | 33.08 |
| 1982 | 27.33 | 35.36 |
| 1983 | 28.47 | 33.68 |
| 1984 | 36.76 | 40.28 |
| 1985 | 39.85 | 41.46 |
| 1986 | 43.72 | 45.03 |
| 1987 | 52.81 | 52.81 |

Tableau 5 : Evolution des aides nationales attribuées aux navires de plus de 16 m (source : DPM 1988).

| Années | Subvention moyenne accordée en 1000 Frs | Nbr de dossiers |
|--------|---|-----------------|
| 1980 | 432 | 42 |
| 1981 | 449 | 51 |
| 1982 | 569 | 48 |
| 1983 | 647 | 44 |
| 1984 | 811 | 48 |
| 1985 | 878 | 46 |
| 1986 | 903 | 54 |
| *1987 | 787 | 74 |

Tableau 6 : Nombre de dossiers primés (plus de 16 m) et subvention moyenne accordée. * indique un calcul sur la base des dossiers métropole et DOM.

La répartition des aides nationales entre les cinq grandes régions maritimes de métropole nous amène à formuler trois observations.

- La région Bretagne ressort comme la grande "consommatrice" des aides nationales (cf figure 3). Cette constatation doit cependant être complétée au vu des tableaux 7 et 8. En effet si le total régional apparaît comme largement dominant, représentant souvent près de 50 % du total national, le niveau moyen de la participation de l'Etat pour chaque projet primé ne semble en rien exceptionnel. Au contraire même d'autres régions au totaux plus modestes (Nord-Normandie ou Sud-Ouest), obtiennent des primes moyennes plus élevées. De plus la région Bretagne représente la zone géographique la plus importante pour la pêche artisanale et connaît de ce fait un volume de dossiers très important en proportion égale aux masses monétaires allouées.

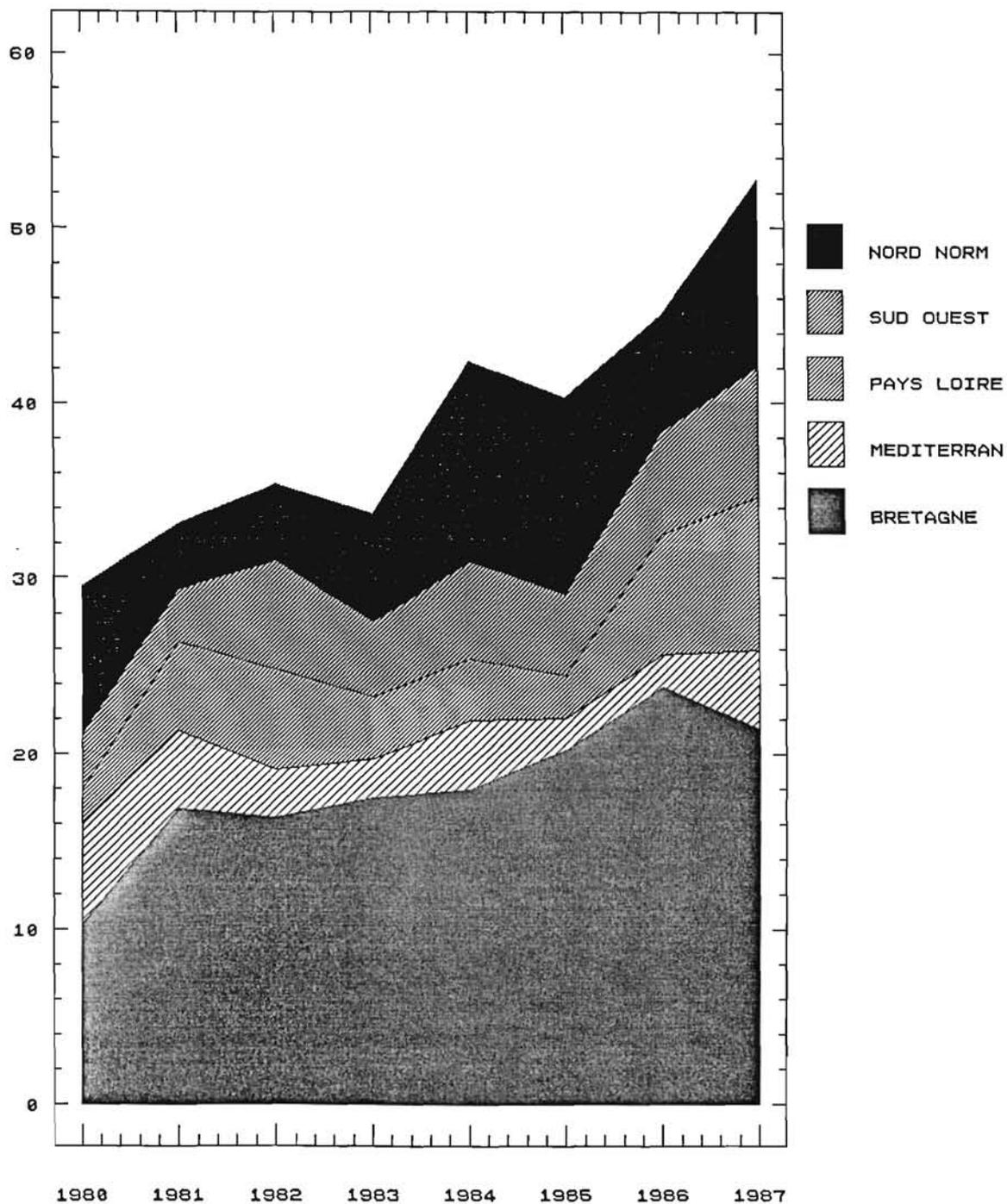
- Si on excepte les régions méditerranéennes et la côte Nord-Normandie, on constate une croissance continue des subventions moyennes accordées pour des unités de plus de seize mètres. L'effet catégorie de taille (bateaux entre 16 et 20 mètres ou entre 20 et 24 ou supérieur à 24), joue plus fortement semble-t-il dans ces deux régions maritimes. Globalement des glissements s'opèrent vers des unités de plus grande taille ce qui tend à accroître le montant des investissements et par la même le montant des subventions allouées (cf tableau 9). Les disparités de bateau sont certainement la cause majeure des écarts constatés entre les régions dans le tableau 8. Des métiers différents mais aussi des modèles de construction régionaux justifient également ces dissemblances.

- A la lecture des données régionales, on ne peut constater de tendances longues. L'aide de l'Etat paraît au contraire accompagner voir s'ajuster d'année en année aux demandes régionales. Les fluctuations annuelles présentées sur la figure 3 témoignent de ce constat. En référence au nombre de dossiers primés, seule la Bretagne et également la Méditerranée présente sur les dernières années une certaine stabilité. La raison de celle-ci est à rechercher peut-être dans les modes de régulation qui touchent ces flottilles (licences en Méditerranée et TAC et quotas pour les flottilles bretonnes), ou encore dans l'attention toute particulière que leur prêtent les pouvoirs publics, pour des raisons certainement très différentes.

Deux faits essentiels sont à retenir qui concernent les éléments commentés précédemment. D'une part la modification des critères techniques liés à l'intervention de l'Etat (limite des 16 mètres) a certainement joué un rôle important dans l'évolution technique des unités de pêche. La frontière technique imposée et jumelée à des critères financiers (aides et conditions de crédit), a permis d'accélérer une mutation déjà en cours. De plus cette évolution de taille se double d'évolutions techniques qui ne sont pas sans conséquences sur le montant des investissements engagés et donc des primes attribuées. Rien, à l'heure actuelle, ne permet d'entrevoir une limite supérieure à ces glissements, d'autant que ceux-ci correspondent également, dans bien des cas, à des améliorations des conditions de travail et de sécurité. D'autre part, depuis l'année 1986, une reprise significative des aides est constatée. Celle-ci se poursuit en 1988 avec une intensification notable puisque les autorisations de paiement pour cette dernière année augmentent de plus de 23 % pour l'ensemble de la pêche artisanale. La volonté d'accélérer le rythme de renouvellement de la flottille se justifie toujours par le fait que la flottille nationale présente une pyramide d'âge fortement déficitaire en classes jeunes. Cette ambition légitime au regard de cet état remet à l'ordre du jour le besoin d'un suivi précis des résultats de cette composante artisanale des pêches.

Figure 3 : Répartition régionale des aides nationales pour les bateaux de plus de 16 mètres.

EN M FRS87



| Années | N-Norm | Bret | P de L | S-O | Medit | Total |
|--------|--------|------|--------|-----|-------|-------|
| 1980 | 9 | 14 | 3 | 5 | 11 | 42 |
| 1981 | 5 | 24 | 8 | 4 | 10 | 51 |
| 1982 | 4 | 24 | 8 | 8 | 4 | 48 |
| 1983 | 6 | 23 | 5 | 5 | 5 | 44 |
| 1984 | 11 | 22 | 5 | 6 | 4 | 48 |
| 1985 | 13 | 23 | 3 | 4 | 3 | 46 |
| 1986 | 8 | 25 | 9 | 7 | 5 | 54 |
| Total | 56 | 155 | 41 | 39 | 42 | 333 |

Tableau 7 : Nombre de bateaux de plus de 16 m primés par l'Etat (Source : DPM 1988).

| Années | N-Norm | Bret | P de L | S-O | Medit | Métrop |
|--------|--------|------|--------|------|-------|--------|
| 1980 | 577 | 451 | 412 | 388 | 315 | 315 |
| 1981 | 517 | 484 | 436 | 523 | 313 | 313 |
| 1982 | 853 | 525 | 555 | 598 | 525 | 525 |
| 1983 | 860 | 641 | 599 | 734 | 383 | 383 |
| 1984 | 952 | 810 | 638 | 838 | 543 | 543 |
| 1985 | 868 | 845 | 780 | 1110 | 967 | 967 |
| 1986 | 818 | 924 | 920 | 1112 | 561 | 561 |

Tableau 8 : Subventions moyennes accordées pour des bateaux de plus de 16 m (en 1000 Frs).

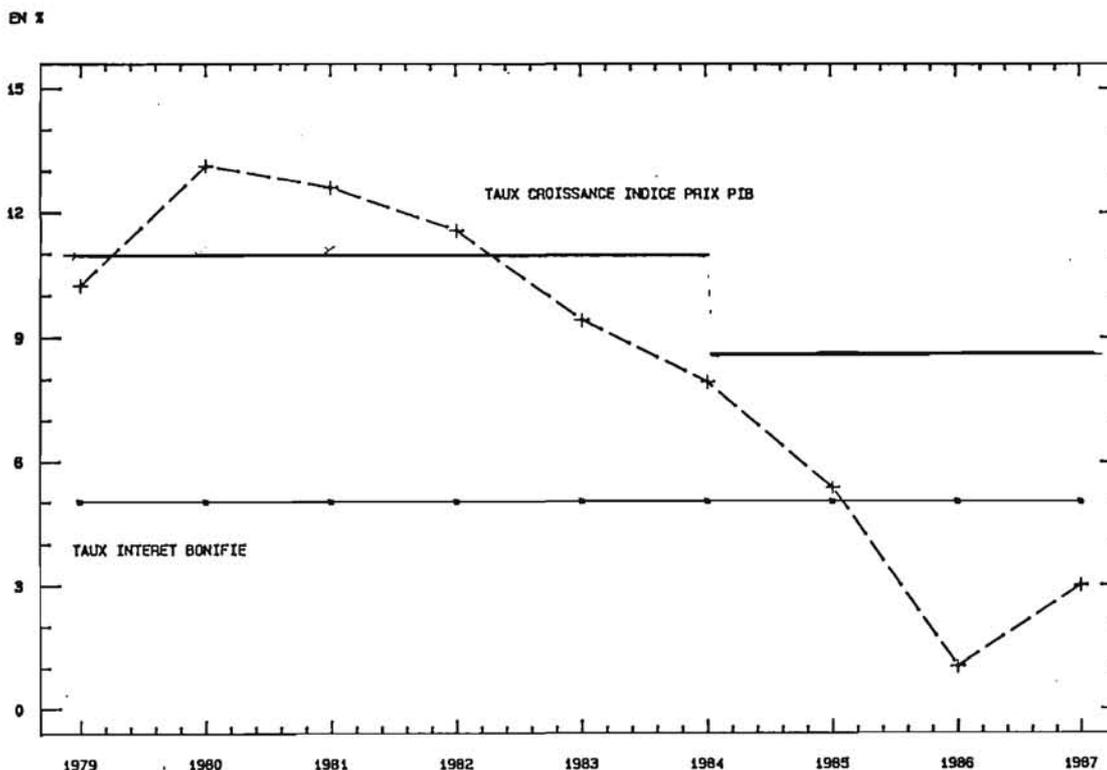
| Années | N-Norm | Bret | P de L | S-O | Medit | Métrop |
|--------|--------|------|--------|------|-------|--------|
| 1980 | 3.33 | 2.74 | 2.46 | 1.94 | 2.52 | 2.70 |
| 1981 | 3.95 | 2.79 | 2.62 | 2.98 | 1.89 | 2.72 |
| 1982 | 4.97 | 3.21 | 3.07 | 3.70 | 2.80 | 3.38 |
| 1983 | 5.20 | 3.91 | 3.46 | 4.18 | 2.10 | 3.69 |
| 1984 | 5.54 | 4.55 | 3.70 | 4.36 | 3.30 | 4.59 |
| 1985 | 5.40 | 4.77 | 5.20 | 5.70 | 5.27 | 5.08 |
| 1986 | 5.28 | 5.46 | 4.89 | 5.96 | 3.08 | 5.25 |

Tableau 9 : Investissements moyens subventionnés pour des bateaux de plus de 16 m (en M Frs).

Avec N-Norm = Nord-Normandie;
 Bret = Bretagne;
 P de L = Pays de Loire;
 S-O = Sud Ouest;
 Medit = Méditerranée;
 Métrop = Métropole.

A l'observation des séries de réalisations du CMM, on ne décèle aucun ajustement en cours ou amorcé. Au contraire, le recours de plus en plus fort aux prêts de long terme semble indiquer une difficulté du secteur à se dégager de l'emprise financière du crédit. Ce constat qui rejoint celui établi sur la base des éléments de comptabilité d'entreprises (comptes d'exploitations et bilan des entreprises inscrites au CGPA) demanderait pour être approfondi une analyse complémentaire des mécanismes d'attribution des prêts et des stratégies financières propres à la banque impliquée.

Figure 10 : Passage d'un taux d'intérêt réel négatif à un taux d'intérêt réel positif.



- **Les courbes d'encours** confirment les évolutions des réalisations commentées précédemment (cf figure 11). Elles indiquent une croissance continue des données de long terme et un tassement des valeurs de moyen terme. La répartition des encours selon les objets financés, recoupe les informations déjà extraites des données de réalisations mais renseignent également, à la façon d'un rétroviseur sur ce qui s'est passé avant 1978 au niveau de la répartition des crédits. Il semble qu'en proportion un meilleur équilibre existait entre les masses allouées à la construction et celles prêtées pour l'acquisition d'un bateau d'occasion. Les effets des constructions sur le long terme et des motorisations ou remotorisations sur le moyen terme sont mis en évidence dans la répartition des encours après 1978 (cf figures 12 et 13). Comparées aux masses représentatives des constructions, celles affectées aux achats d'occasion semblent relativement stationnaire indiquant ainsi soit une absence d'évolution de ce marché, soit un financement de cet objet relativement indépendant du CMM. La seconde hypothèse semble peu probable en ce sens que l'acquisition d'une unité d'occasion correspond le plus souvent à des jeunes candidats à la pêche (jeunes patrons) et donc à des personnes étant susceptible d'avoir le plus besoin du crédit. Les différentiels de prix et d'évolutions de prix entre bateaux neufs et d'occasions ne sont pas non plus étrangers à ces écarts. L'achat d'un navire d'occasion peut également donner lieu à la mise en place de plusieurs prêts spécifiés pour la remotorisation ou des transformations importantes. Il est donc difficile sur ces seuls éléments d'aller au delà de la formulation d'hypothèses restant à vérifier par des travaux complémentaires.

Figure 11 : Evolution des encours de prêts long et moyen terme (en 100 m Frs 87).

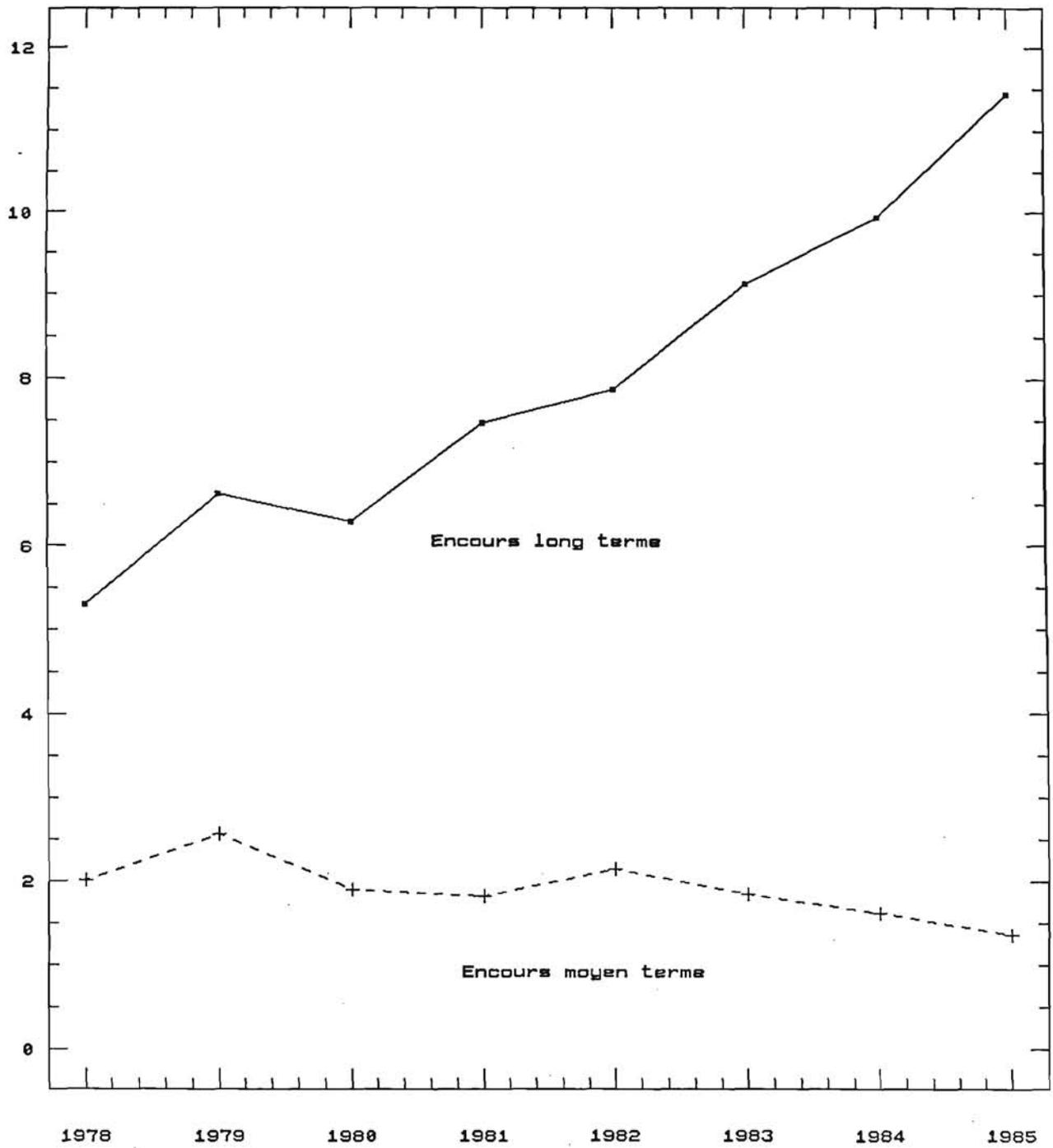


Figure 12 : Répartition par objet des encours de prêts long terme (en 100 M Frs).

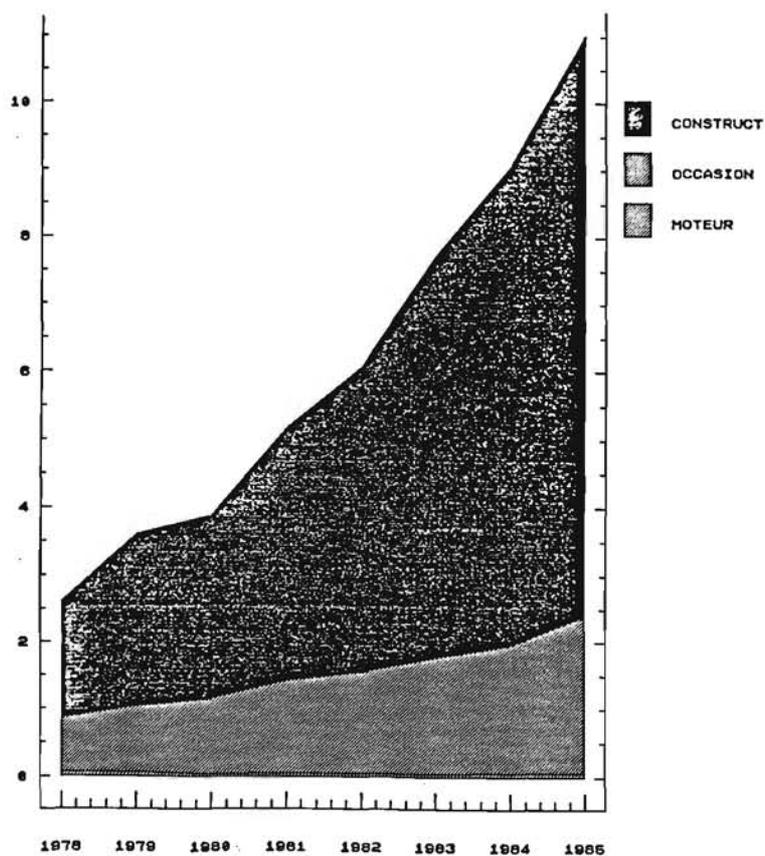
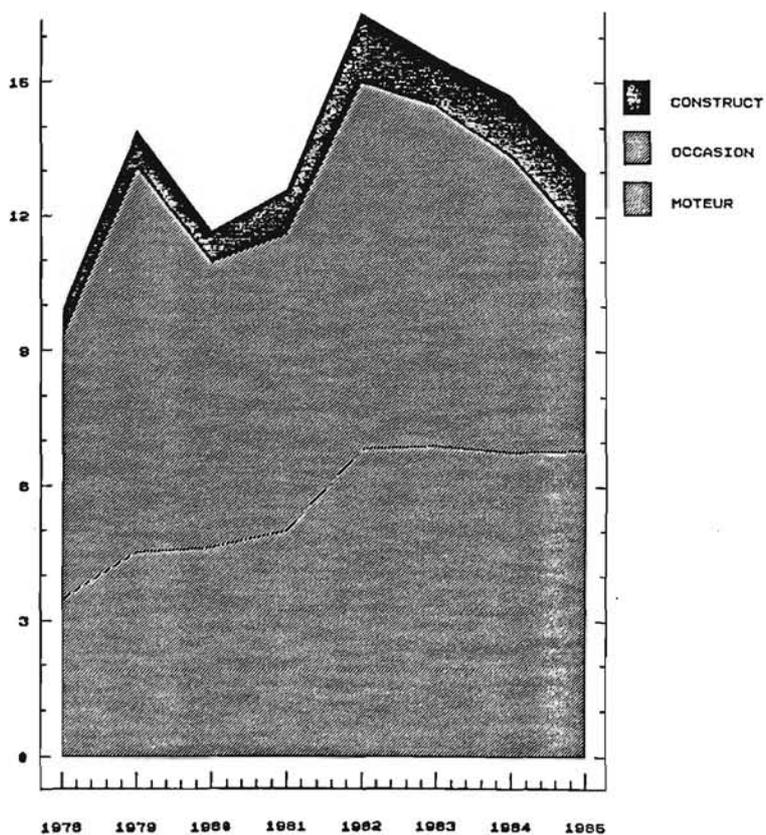


Figure 13 : Répartition par objet des encours de prêts moyen terme (en 10 M Frs).



Les estimations réalisées sur la base du modèle décrit précédemment, confirment dans un premier temps les remarques déjà émises, à savoir :

- Une rupture ou décrochage significatif apparaît à partir de 1983 pouvant aller selon le niveau de désagrégation retenu jusqu'à l'apparition de tendances opposées entre valeurs observées et valeurs estimées.

- De ce fait une impossibilité d'utiliser toutes les données au niveau de détail souhaité pour une analyse par catégorie de prêt.

- Des résultats cohérents au niveau des valeurs globales récapitulées en long terme ou moyen terme ou encore à l'intérieur de ces rubriques des résultats utilisables notamment pour ce qui est des constructions long terme et des prêts moyens terme regroupés sans les constructions.

L'ensemble de ces problèmes permet d'identifier la source d'incohérence qui est attachée à une mauvaise ventilation des prêts par catégorie à partir de 1983. Le réajustement des séries n'a pas permis, à l'évidence (du fait d'une marge de manoeuvre étroite), d'assurer la continuité des séries sur la base d'avant 1983. Cet ajustement pourrait être réalisé dès que l'on disposera de séries plus longues.

Les premières estimations présentées (cf figures 12, 13 et 14), sont réalisées à partir des paramètres regroupés dans le tableau suivant.

| <u>LONG TERME</u> | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 |
|---------------------|----|----|----|----|----|----|----|------|
| CONSTRUCTION | | | | | | | | |
| MFDES | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 9 | 9 | 8 |
| MHFDES | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 11 | 11 | 9 |
| HFDES | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 13 | 12 | 11.5 |
| OCCASION | | | | | | | | |
| MFDES | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 9 | 8 |
| MHFDES | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 11 | 11 | 9 |
| HFDES | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 13 | 12 | 11 |
| MOTEUR | | | | | | | | |
| MFDES | 11 | 11 | 11 | 11 | 10 | 10 | 9 | 8.7 |
| MHFDES | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 11 | 11 | 9 |
| HFDES | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 13 | 12 | 11 |
| <u>MOYEN TERME</u> | | | | | | | | |
| CONSTRUCTION | | | | | | | | |
| MFDES | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 9 | 9 | 8 |
| MHFDES | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 11 | 10 | 9.5 |
| HFDES | 15 | 15 | 15 | 15 | 13 | 12 | 11 | 11 |
| OCCASION | | | | | | | | |
| MFDES | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 9 | 9 | 8 |
| MHFDES | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 11 | 10 | 9.5 |
| HFDES | 15 | 15 | 15 | 15 | 13 | 13 | 11 | 11 |
| MOTEUR | | | | | | | | |
| MFDES | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 10 | 9 | 8 |
| MHFDES | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 11 | 10 | 9 |
| HFDES | 15 | 15 | 15 | 15 | 14 | 13 | 11 | 11 |

Les durées retenues pour le long terme sont les suivantes :

a) Construction

FDES ou équivalent : 10 ans 1978-1981
11 ans 1982
12 ans 1983-1985
Autres prêts : 6 ans 1978-82 et 7 ans ensuite.

b) Occasion:

FDES ou équivalent : 9 ans 1978-1985
Autres prêts : 6 ans 1978-82 et 7 ans ensuite.

c) Moteur : 5 ans 1978-82 ensuite 7 ans.

Pour le moyen terme :

a) Construction et occasion : 5 ans 1978-1985.

b) Moteur : 4 ans 1978-82 ensuite 5 ans.

Le processus retenu est un ajustement séparé des encours de long terme et de moyen terme en faisant varier les paramètres taux et durées dans les intervalles admissibles au regard des réglementations en cours. Les résultats récapitulés ici ne correspondent pas à une minimisation des écarts (valeurs observées et valeurs calculées) du fait notamment des incertitudes persistant sur les séries observées. Le perfectionnement du modèle de calcul ne pourra se faire qu'après une amélioration qualitative des données. Au stade actuel, les résultats obtenus peuvent servir de base à un début de simulation sur les séries d'encours et les volumes d'intérêt qui représentent une des charges significatives pour les entreprises artisanales.

Figure 12 : Valeurs observées et estimées des encours de prêts long terme.

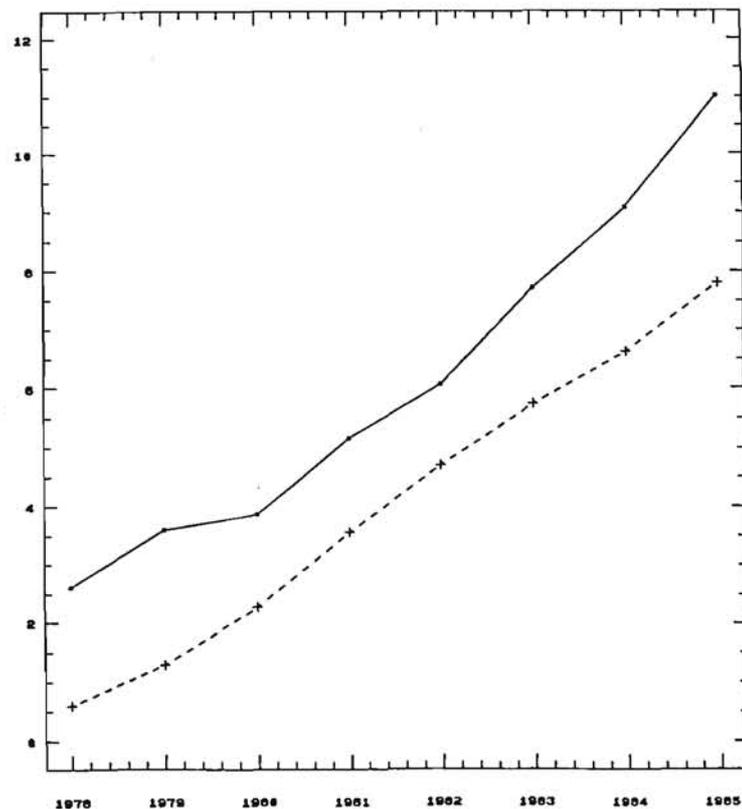


Figure 13 : Valeurs observées et estimées des encours de prêts long terme pour la construction de bateaux (en 100 M Frs).

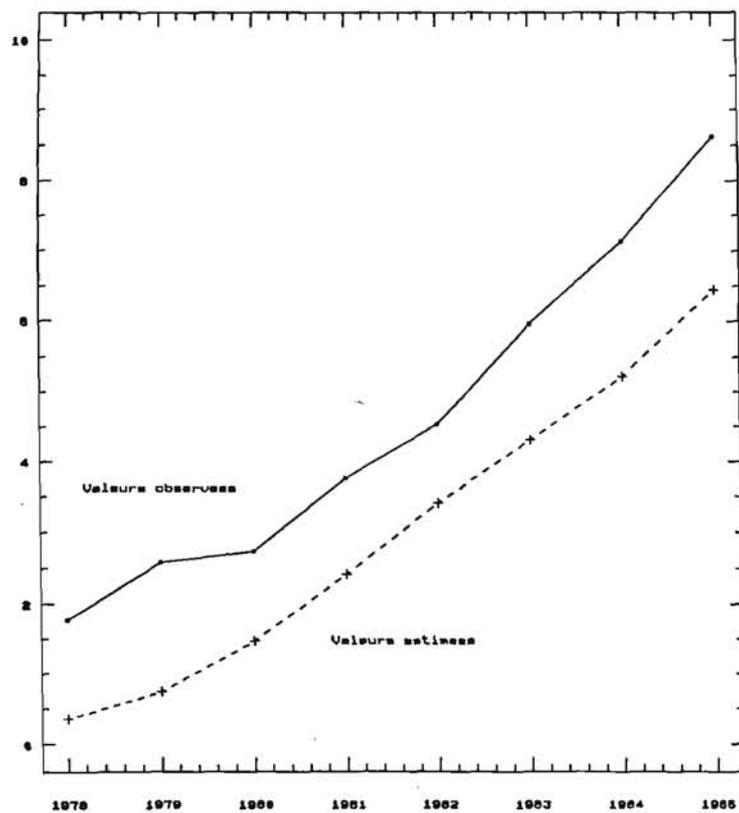
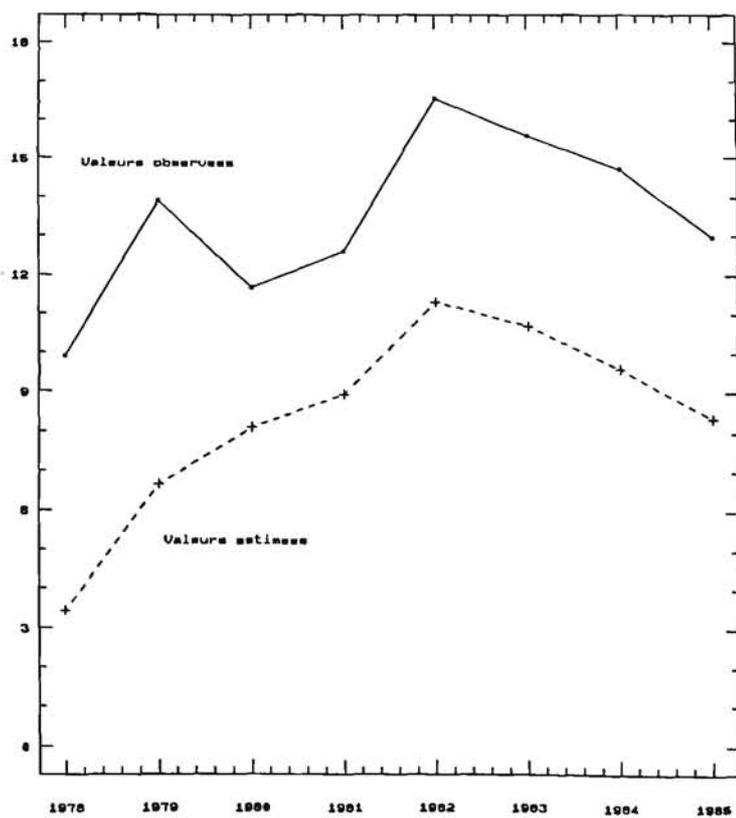


Figure 14 : Valeurs observées et estimées des encours de prêts moyen terme (en 10³ M Frs).



Ces simulations ne peuvent prendre qu'une valeur indicative compte tenu des simplifications introduites dans le modèle. Les calculs ont été fait dans l'hypothèse de remboursements constants, sans décalage (période de franchise) et en utilisant des paramètres homogènes pour l'ensemble des caisses régionales. Or on a vu lors de la collecte des données, que des écarts intervenaient entre différentes caisses, que les remboursements pouvaient se faire selon des modes différents (progressifs notamment) et que les durées intégraient le plus souvent pour les prêts de long terme des périodes de franchise pouvant aller jusqu'à deux ans sur des prêts d'une durée de 12 ou 14 ans.

A titre d'illustration des possibilités d'utilisation du modèle présenté, nous allons formuler deux hypothèses de travail :

- Une première hypothèse se base en fait sur les tendances globales observées au niveau des réalisations et considère que les taux de croissance de certaines catégories de prêts vont demeurer jusqu'en 1989 (cf figures 15 et 16).

- La seconde hypothèse portera sur les taux d'intérêt et tendra à indiquer l'évolution de la masse des intérêts à payer (indicateur d'endettement du secteur) dans le cas d'une réduction de la bonification et en même temps de la réduction globale du taux de référence (les taux bonifiés disparaissent et les autres taux sont diminués). Cette seconde modification intervenant à partir de 1989, s'appliquera aux réalisations formulées dans la première hypothèse.

Evidemment d'autres hypothèses de simulation pourraient être analysées mêlant différentes options faites sur les réalisations, les durées, les taux.

Les paramètres de la première hypothèse envisagée sont récapitulés dans le tableau 15. Les données de la seconde se résument par un passage du taux bonifié de 5.5 % à un taux de 7 % avec dans le même temps une réduction de 1 point de l'ensemble des autres taux en vigueur en 1985.

Evolutions des réalisations de long terme.

| | Const | Occas | Moteur |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| type FDES | + 15 %/an | inchangé/85 | inchangé/85 |
| type MFDES | inchangé/85 | + 5 %/an | inchangé/85 |
| type MHFDES | inchangé/85 | inchangé/85 | inchangé/85 |
| type HFDES | inchangé/85 | inchangé/85 | inchangé/85 |

Evolutions des réalisations de moyen terme.

| | Const | Occas | Moteur |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| type FDES | inchangé/85 | inchangé/85 | inchangé/85 |
| type MFDES | inchangé/85 | + 3 %/an | + 3 %/an |
| type MHFDES | inchangé/85 | inchangé/85 | inchangé/85 |
| type HFDES | inchangé/85 | inchangé/85 | + 2 %/an |

Les taux et durées restent inchangés sur la base des valeurs 1985.

Tableau 15 : Paramètres servant à la première hypothèse.

Figure 15 : Evolutions des réalisations de long terme considérées dans l'hypothèse 1 (en 100 M Frs).

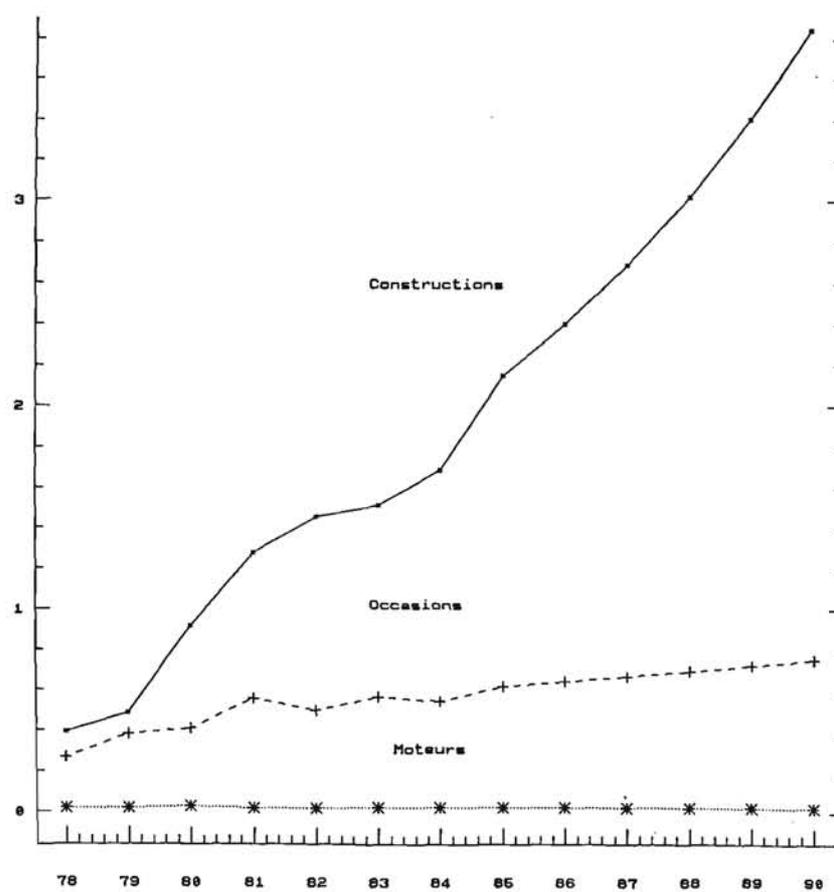
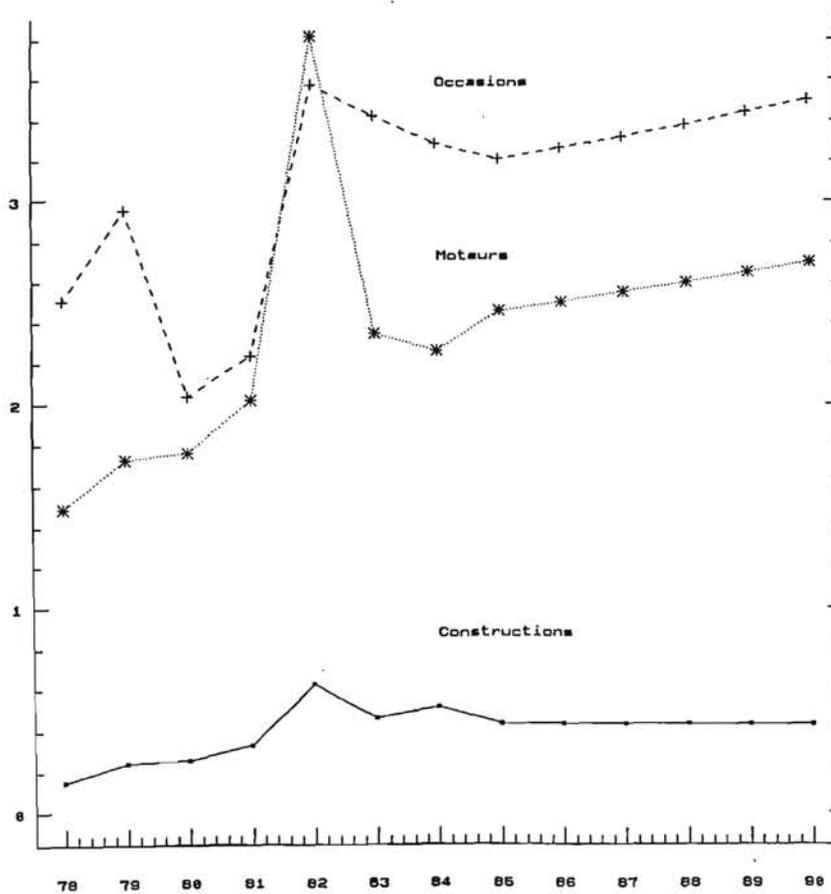


Figure 16 : Evolutions des réalisations de moyen terme considérées dans l'hypothèse 1 (en 10 M Frs).



Les résultats des deux hypothèses amènent plusieurs remarques (cf figures 17 et 18). Sur la base des hypothèses formulées dont l'une correspond au maintien des tendances en cours en 1985 et l'autre à une révision des taux, on note une augmentation très rapide de l'engagement financier du secteur. La masse d'intérêt double pratiquement pour les seuls prêts à long terme dès 1990 par rapport à 1984. Les prêts moyen terme du fait des paramètres d'évolution retenus contribuent à réduire la charge financière du secteur.

Le fait marquant de ces observations concerne l'écart introduit entre les courbes A et B des deux figures qui représentent le réajustement des taux à partir de 1989. Les effets des modifications de taux se répartissent de la façon suivante.

| Année | CLT | OLT | MLT | TLT | CMT | OMT | MMT | TMT |
|-------|--------|--------|-----|--------|--------|--------|--------|--------|
| 1989 | + 4.65 | - 2.85 | - | + 2.93 | - 3.29 | - 3.59 | - 1.44 | - 2.75 |
| 1990 | + 8.76 | + 0.80 | - | + 7.14 | - 6.43 | - 6.63 | - 3.35 | - 5.37 |
| 1991 | + 9.65 | + 1.00 | - | + 8.04 | - 7.88 | - 8.03 | - 4.10 | - 6.53 |

Avec CLT = construction long terme
 OLT = occasion long terme
 MLT = moteur long terme
 TLT = total long terme.

(même chose pour le moyen terme, CMT, OMT, MMT, TMT).

Les corrections inverses de taux entre bonifié 5.5 et les autres se traduisent par une hausse globale de la masse d'intérêt à long terme (le segment de droite A se situe au dessus du segment B sur la figure 17). Le décalage est induit par le poids de cette catégorie de prêt dans le financement des constructions. Pour le moyen terme, l'effet de la baisse des taux courants permet de réduire la masse d'intérêt. Globalement c'est la tendance des prêts long terme qui va orienter le déplacement des masses d'intérêts.

Ces deux hypothèses utilisées à titre d'exemple, permettent sur des tendances pas trop distantes de la réalité, de prendre toute la mesure des évolutions de masse d'intérêt et de prendre conscience de l'impact de toute modification de règle d'intervention indirecte sur la situation des entreprises de pêche artisanale.

Figure 17 : Résultats des simulations 1 et 2 sur les masses d'intérêt des prêts long terme (en 10 M Frs).

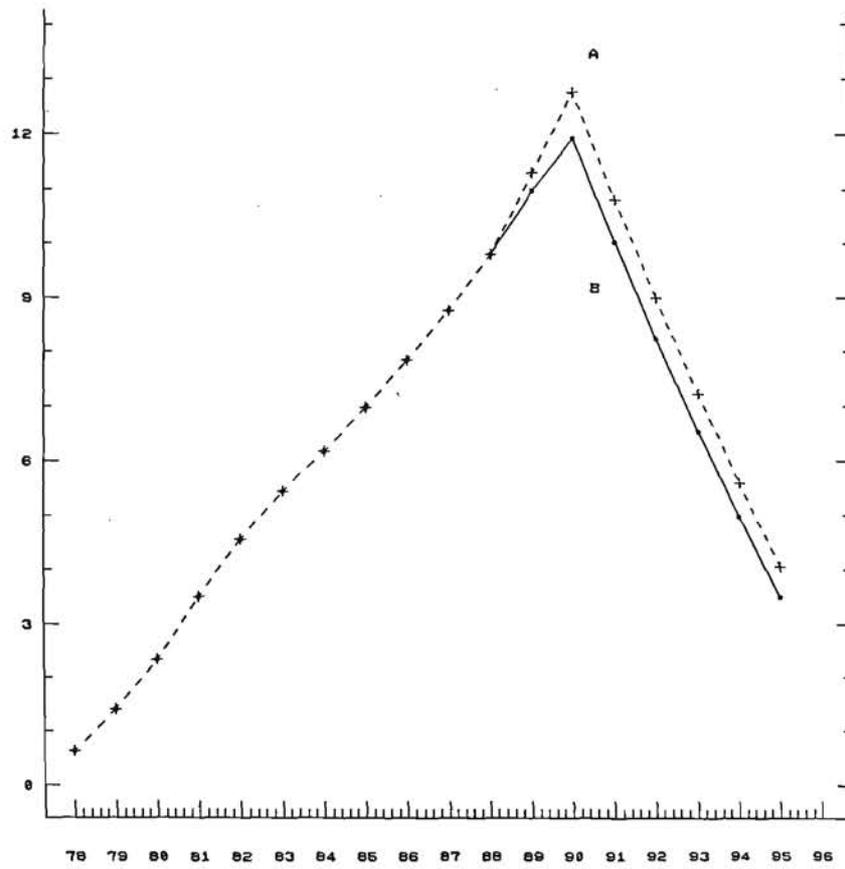
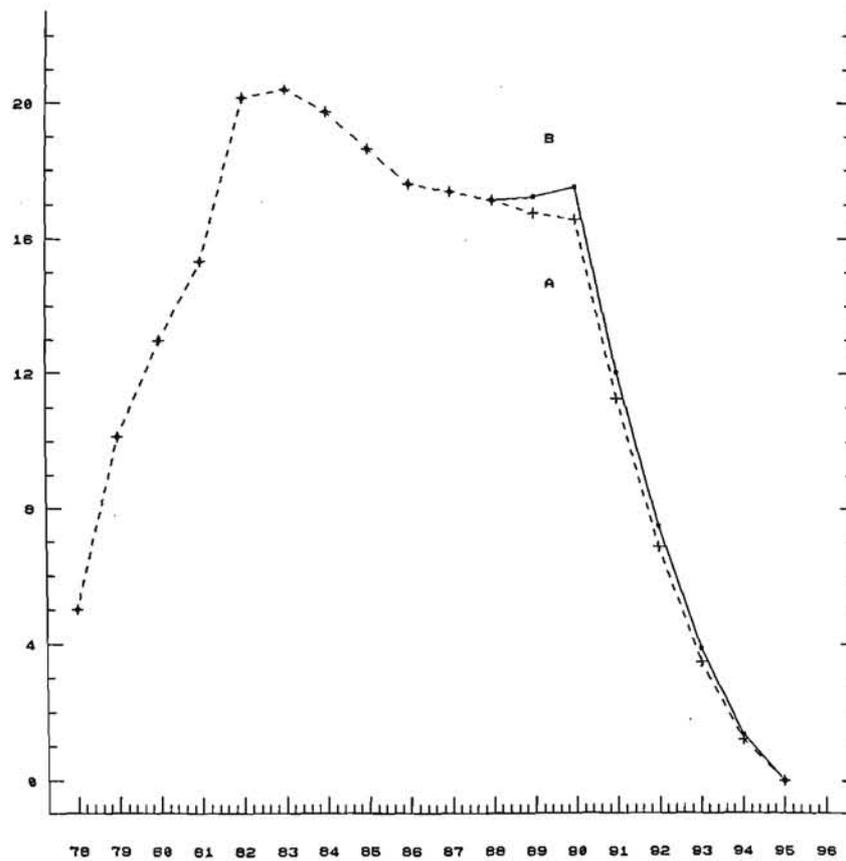


Figure 18 : Résultats des simulations 1 et 2 sur les masses d'intérêt des prêts moyen terme (en M Frs)



CONCLUSION.

Les éléments de réflexion que nous avons essayé d'apporter à travers ce document montrent toute la difficulté qu'il y a à vouloir analyser comme un élément indépendant l'ensemble des interventions financières d'un Etat ou d'une instance Communautaire. Outre la difficulté, il existe un danger à tenter d'extraire une analyse strictement financière ou comptable d'un élément économique qui est supposé traduire une volonté politique et de ce fait qui est censé reposer sur une analyse préalable du secteur.

De ce fait les subventions peuvent se justifier, s'expliquer ou se comprendre au regard de différentes motivations émanant de divers partenaires ou groupes sociaux. L'ambition de ce rapport était d'intégrer un maximum d'éléments concrets, traductions d'actions ou de volontés ou actions elles mêmes qui sont de nature à donner à tout individu, quelque-soit son rôle dans le système pêche, une information de base pour une vision élargie du phénomène des aides.

Les éléments de discussion ou de recherche qui ressortent de cette analyse se placent à différents niveaux du secteur économique.

Pour ce qui est de la gestion et de l'organisation du système d'aide, d'une façon générale, des tendances constatées, on doit retenir un engagement de plus en plus soutenu de l'Etat à côté de nouveaux partenaires. En théorie l'introduction de compétences nouvelles (Régions et Départements français, CEE ...), est de nature à améliorer le mode de répartition des aides (vision plus intégrée de la CEE et contact direct des responsables locaux). Cet avantage se double en théorie toujours d'une meilleure gestion des dossiers du fait de l'implication de décideurs politiques proches des zones géographiques concernées. Dans la pratique, ces avantages sont compensés par l'émergence à côté des ambitions nationales, d'exigences communautaires ou de compétition inter-régionales. La différence entre les rythmes de développement de l'effort soutenus par l'Etat et l'engagement de la Communauté Européenne illustre cette dualité.

Sur le plan des entreprises de pêche, il convient de noter l'intérêt d'analyser les différentes aides allouées en veillant à ne pas privilégier les effets directs souvent positifs, au détriment d'une analyse des conséquences à moyen et long terme de toute intervention financière. Les effets pervers souvent voilés des allocations directes ou indirectes peuvent induire et pérenniser des comportements difficiles à modifier par la suite. A cet effet l'approche conduite en terme de subventions et d'endettement permet d'éviter cette dérive. Néanmoins on doit considérer que ces éléments fournis, notamment les conséquences de la bonification sur le recours à l'emprunt et donc l'alourdissement de la charge d'intérêt devront être complétés par des approches en terme d'entreprises, éventuellement conduites sur un échantillon représentatif.

Les résultats obtenus permettent de mettre en évidence les signes d'une dépendance du secteur de production vis à vis du crédit. La discussion développée sur les taux et les évolutions constatées des réalisations tendent à confirmer cette dépendance déjà entrevue à partir des résultats comptables de l'échantillon CGPA.

Plusieurs pistes de recherche découlent des premiers résultats obtenus. Deux d'entre elles s'inscrivent directement dans le prolongement de ces travaux. Dans un premier temps, l'amélioration des données CMM (séries plus longues et meilleure cohérence des ventilations) devrait permettre l'utilisation complète de l'outil de simulation disponible. Dans un second temps, la liaison des résultats individuels d'un échantillon de bateaux avec les dossiers individuels d'aides serait de nature à préciser la situation réelle des entreprises et améliorer les essais de typologie de flottille déjà réalisés.

BIBLIOGRAPHIE.

BERTIN M, 1987. "Rapport sur l'endettement des exploitations agricoles de 1979 à 1985". Supplément au Rapport des Comptes de l'Agriculture.

CATANZANO J, GILLY B, LANTZ F, DURAND M.H, 1988. "Analyse des résultats et des comportements économiques des netreprises de pêche artisanale". IFREMER, Doc de trav DRV/SDA N° 88.03.

CHAMBE M.C, HAYEM A, 1985. "Les projections de MAGALI". Economie et Finances Agricoles, Août/Septembre.

DEBRAS B, FLOCH J.M, FUGER M.M, 1988. "Les entreprises de pêche artisanale : comportements économiques". Doc Groupe de Travail ENSAE, IFREMER.

HAYEM A, 1987. "Modélisation de l'endettement des agriculteurs auprès du Crédit Agricole : aspects descriptifs et prospectifs". Com Coll Financement et capitalisation de l'agriculture, Paris.

MEURIOT E, 1985. "La flotte de pêche française, 1945-1983". IFREMER Coll Ressources de la mer.

WEHRLIN H, 1987. "Les acteurs de la gestion économique et financière des exploitations agricoles". Com Coll Financement et capitalisation de l'agriculture, Paris.